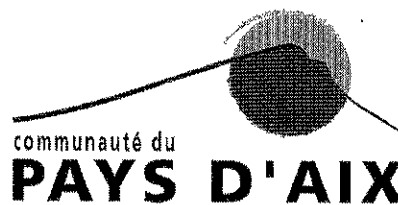


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131010-2013_A161-DE
Date de télétransmission : 16/10/2013
Date de réception préfecture : 16/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A161

OBJET : Interventions économiques - Délégation de Service Public Très Haut Débit - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2012

Le 10 octobre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au chapiteau Kiffa à Vitrolles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Hellot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GERARD Jacky suppléé par DUFFAU Josiane - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MARTIN Richard suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIN Jacky - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BENON Charlotte donne pouvoir à GERACI Gérard - BONFILLON Jean donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à BOYER Michel - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - FOUQUET Robert donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GARÇON Jacques donne pouvoir à CHEVALIER Eric - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à PIERRON Liliane - JOUVE Mireille donne pouvoir à CHARDON Robert - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre - MATAS Henri donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MERGER Reine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MICHEL Claude - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - DAGORNE Robert - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - JAUME Emmanuelle - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - POTIE François - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques

**Objet : Délégation de Service Public Très Haut Débit - Examen du rapport annuel
du délégataire pour l'exercice 2012
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la présentation du rapport réglementaire annuel relatif à la Délégation de Service Public (DSP) Très Haut Débit, confiée à la société CAPAIX CONNECTIC. Cette DSP comprend la construction et l'exploitation du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit.

Exposé des motifs :

1. Rappel du cadre juridique et des réalisations

Par délibération en date du 26 juin 2008, la Communauté du Pays d'Aix a attribué au groupement Eiffage/LD Collectivités, la Délégation de Service Public relative à l'Établissement et l'Exploitation d'un Réseau de Communications Electroniques à Très Haut Débit. D'une durée de 20 ans, ce contrat de concession a pour objet la construction et l'exploitation du premier réseau d'initiative publique à l'échelle du territoire. Son exécution a été confiée à la société dédiée CAPAIX CONNECTIC, issue du groupement précité. Le contrat ayant été signé en septembre 2008, sa mise en œuvre a réellement débuté au mois de novembre de la même année.

Pour la réalisation de ce projet, d'un montant de 16,53 M€, le délégataire a bénéficié d'une subvention publique à hauteur de 7,85 M€. Cette somme correspond au besoin de financement nécessaire pour compenser tout ou partie des surcoûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public mises à la charge du délégataire. Le coût pour la CPA a été allégé grâce aux subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat (FNADT). Les subventions obtenues s'élèvent au final à 1 853 091 €.

Au terme de 2012, un réseau 360 km de fibre optique a été mis en service et permet de raccorder 74 zones d'activité, soit 48 prévues au contrat au titre des zones prioritaires et 26 jugées non prioritaires lors de l'élaboration du contrat. Le délégataire a également procédé à ce jour au dégroupage de 19 centraux téléphoniques et au déploiement de quatre points hauts accueillant des stations Wifimax. Quatre salles techniques ont été réalisées dans le cadre de cette concession. Enfin depuis le second semestre 2011, une liaison directe a été établie avec le réseau national, via le NetCenter de Marseille.

2. L'activité 2012 de la DSP

➤ La construction du réseau

Depuis la recette générale prononcée le 23 décembre 2011, le réseau initial a été modifié par quelques interventions complémentaires qui ont eu lieu courant 2012.

➤ La commercialisation des services

L'exercice 2012 a été consacré pour son essentiel à la poursuite de la commercialisation du DSL et des services « actifs » en fibre optique. Cependant, le délégataire observe un retard de la croissance de son chiffre d'affaires notamment lié aux faits suivants :

Concernant l'offre fibre optique dédiée aux entreprises, le délégataire dispose de 42 contrats signés auprès de 7 clients opérateurs. Le plan d'affaires initial prévoyait pour sa part un total de 79 contrats signés à fin 2012. Les PME et TPE, ciblées par le délégataire, frappées par la crise économique depuis 2008 effectuant des arbitrages en termes de frais généraux, reportent leurs décisions de passage de leurs télécommunications vers les services en fibre optique. Ceci explique en grande partie l'écart par rapport aux prévisions.

Par ailleurs, les opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC qui devaient transformer une partie importante de leurs clients SDSL en clients fibre optique, ne le font pas, par crainte de perdre ces clients lors des phases de renouvellement de ces marchés. Aussi, ont-ils parfois un discours à contre-courant du nôtre afin de conserver ces derniers. L'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) a relevé le même constat et la même attitude sur le plan national.

Pour la commercialisation du DSL (desserte Grand Public), avec la mise en service d'un nouveau central téléphonique à l'Arbois, l'année 2012 a vu se maintenir au dessus du plan d'affaires initial.

En effet, le délégataire a compté au 31 décembre 2012, 7785 abonnés sur les lignes dégroupés par Capaix, soit 1223 clients de plus par rapport aux prévisions.

Concernant le Wifimax, la commercialisation qui a débuté en été 2011 est en net recul. En effet, la qualité du réseau DSL relativement bonne par rapport à d'autres territoires rend la solution Wifimax peu attractive pour les usagers du territoire.

Enfin pour satisfaire les foyers non couverts par l'ADSL, le délégataire a mis en place, à leur attention une aide financière de 300 € pour l'acquisition du kit satellite.

➤ Communication

Tout au long de l'année 2012, le délégataire et la collectivité délégante ont poursuivi les actions de communication et la concertation avec les communes membres et une nouvelle plaquette destinée aux entreprises a été éditée en 2012.

➤ Résultats financiers

Sur le plan financier, bien que disposant d'un chiffre d'affaires d'exploitation en baisse par rapport au plan d'affaires initial, le délégataire affiche des charges d'exploitation en hausse. Cette augmentation s'explique en partie par le volet ADSL, le délégataire bénéficie d'un nombre d'abonnés plus important que prévu qui surenchérit ses coûts auprès de France Télécom.

3. Perspectives pour l'avenir

Avec le dégroupage du NRA de Venelles, le nombre d'abonnés sur les lignes ADSL devrait continuer à augmenter. Cette tendance devra toutefois s'inverser à terme avec l'arrivée d'ici 2020 de la fibre optique dans le secteur résidentiel au travers du déploiement du FTTH par les opérateurs privés (France Télécom et SFR).

Quant au marché Lan to Lan (fibre optique pour les entreprises), les recensements par la CPA et le délégataire des réseaux d'infrastructures existantes, devraient favoriser la capillarité et par conséquent la connexion des entreprises et la mise en place des « zones vertes », par le délégataire, dans lesquelles les frais de raccordement et de mise en service sont forfaitaires sans demande préalable de devis. Ceci devrait faciliter la commercialisation auprès des entreprises.

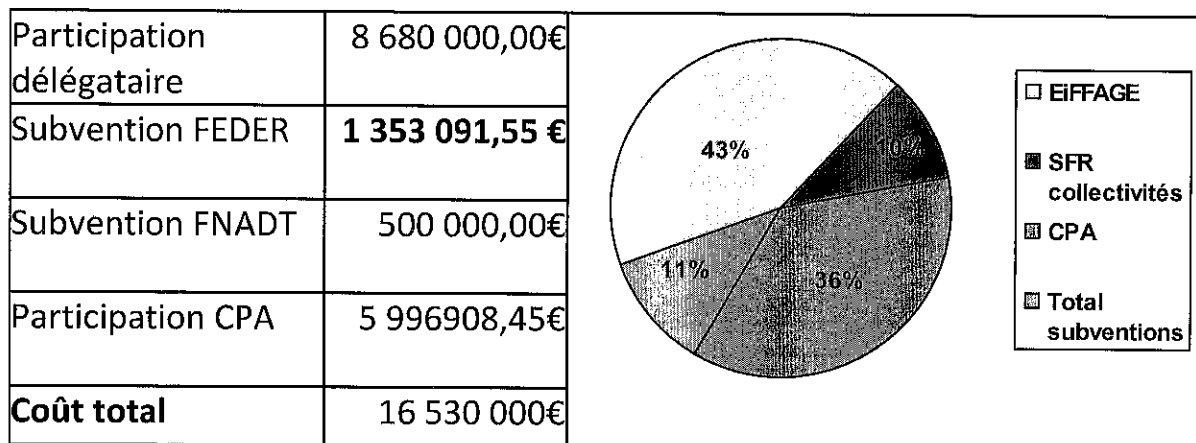
4. Les principaux quantitatifs du réseau à ce jour

<ul style="list-style-type: none"> • Programme prévisionnel prévu dans la convention: • une boucle de 290 km en fibres optiques • Le dégroupage de 18 NRA • L'adduction de 51 ZA • 3 antennes Wimax pour la couverture de zones blanches • L'implantation de 2 POPs (Point of Présence Opérateur) un POP est un point de collecte régional du réseau d'un opérateur qui centralise les connexions. Ils sont reliés par des liens très haut débit 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme réalisé au 31 juin 2013: • une boucle de 400 km en fibres optiques • le dégroupage de 20 NRA • L'adduction de 74 ZA • 4 antennes Wifimax (Chateauneuf le rouge, Meyrargues, Puylobier, Rousset) • 4 POPs (Aix la Pioline, Meyrargues, Siris de SFR, IP energy à l'Arbois) • le raccordement au Net Center de Marseille assurant le trafic Internet vers le national et international
---	--

Soit en plus, sans aucun débours pour la CPA :

- 110 km de boucle optique
- 2 NRA
- 1 antenne hertzienne
- 2 POPs
- le raccordement du réseau de la DSP sur le réseau national

5. Ventilation du financement du projet de DSP



Il n'y a que le Conseil Régional qui n'a pas tenu son engagement de subvention dont le montant prévu était de 500 000€.

6. Les pistes de réflexion

Enfin, différentes pistes sont en cours de réflexion pour la valorisation du réseau aménagé en Pays d'Aix, que ce soit dans le cadre des travaux à engager par les opérateurs pour le FTTH, un raccordement s'appuyant sur le réseau de fibre optique pour les universités et la création d'écoles numériques ou la mise en œuvre d'un GFU (Groupement Fermé d'Utilisateurs) pour les sites de la CPA et les 34 communes

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-3,
VU le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de Service Public Local;

VU la délibération n° 2008_A076 du Conseil communautaire du 26 juin 2008 relative au choix du délégataire;

VU le contrat de concession signé entre la Communauté du Pays d'Aix et le groupement d'entreprises composé par SFR Collectivités et Eiffage S.A. et notifié le 19 septembre 2008 ;

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux – CCSPL- en date du 20 juin 2013 ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 12 septembre 2013 ;

VU l'information du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport du délégataire 2012 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Commentaires sur le rapport

Le rapport annuel 2012 du délégataire, appelle certains commentaires de la part de la collectivité délégante, à savoir :

- *Page 6* - L'absence de commande publique que met en avant le délégataire se justifie par l'obligation des collectivités d'appliquer la règle des marchés publics donc de mise en concurrence des différents candidats potentiels ;
- *Page 7* – En ce qui concerne la capillarité, cette dernière est non prévue dans le contrat de DSP qui a fait l'objet de négociations puisqu'il appartenait au délégataire d'utiliser le réseau de fourreaux qui maille déjà notre territoire ;
- *Page 13* – L'impossibilité d'utiliser la micro-tranchée permettant de réduire les coûts vient du refus du CG13 d'avoir recours à cette technique, or cette impossibilité ne peut justifier une quelconque augmentation des coûts de réalisation car le délégataire a pris l'engagement de réaliser son réseau sans condition de modalité spécifique ;
- *Pages 7 et 25* – Le délégataire met en cause la qualité des infrastructures de la ville d'Aix en Provence, alors qu'il lui appartenait d'en vérifier au préalable la conformité et le caractère opérationnel de ces dernières.



RAPPORT DU DELEGATAIRE 2012

**Délégation de service public pour
l'établissement et l'exploitation d'un
réseau de communications électroniques
à très haut débit sur le territoire de la
Communauté du Pays d'Aix.**

PREAMBULE	3
1) Rapport d'activité administratif & financier (Données Comptables) :.....	5
a) Organisation.....	5
b) Etats Financiers : Etats à fin 2012 et budget prévisionnel 2013.....	5
c) Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat :	19
d) Présentation des méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuels retenus :	22
2) Rapport d'activité de la construction du réseau	23
a) Cartographie du réseau	23
b) Rappel du projet	23
c) Avancement des études et des travaux de la partie passive :.....	24
d) Etat du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement :	24
e) Analyse de la qualité du service rendu et les mesures proposées par le Délégué pour une meilleure satisfaction des usagers	26
3) Rapport d'activité de l'exploitation du réseau	27
a) Présentation générale :.....	27
b) Compte rendu technique :.....	28
4) Rapport d'activité de la commercialisation du réseau :.....	33
a) Préambule et contexte marketing :.....	33
b) Commercialisation :	34
c) Communication.....	43
d) Enjeux et Perspectives 2013	44
5) ANNEXE 1 : RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2012	46
6) ANNEXE 2 : ETAT DES EFFECTIFS.....	47
7) ANNEXE 3 : RAPPORT D'EXPLOITATION DE FORCLUM NUMERIQUE	48

PREAMBULE

La Communauté du Pays d'Aix est un établissement public de coopération intercommunal rassemblant 34 communes pour 330.000 habitants sur 1300 km². Son économie a été caractérisée sur les deux décennies écoulées par une vive croissance et le développement marqué de filières de haute-technologie, en microélectronique et photonique tout particulièrement. Par ailleurs, elle enregistre une importante surreprésentation statistique des TPE et PME de faible taille.

L'activité économique du Pays d'Aix se concentre sur des pôles géographiques situés essentiellement en zone sud : Vitrolles, Plan de Campagne, Aix en Provence et Rousset. Une importante zone nord, plus rurale, dispose d'un niveau d'équipement économique significativement moins développé, à l'exception du Centre d'Etudes Nucléaires de Saint-Paul lez Durance, où sera installé le réacteur de recherche ITER.

Après de nombreuses études, la CPA a conclu que, face à la nécessité et aux enjeux majeurs en matière d'aménagement numérique, la seule dynamique du marché trouve ses limites. Fort de sa compétence d'opérateurs de réseaux de communications électroniques reconnue par les dispositions de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tirées de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique la Communauté du Pays d'Aix par délibération en date du 26 juin 2008 a choisi de confier, dans le cadre d'un contrat de concession, la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale du projet à un délégataire de service public. Au terme de la procédure, la délégation de service public a été notifiée le 22 septembre 2008 au groupement d'entreprise EIFFAGE et SFR Collectivités pour une durée de 20 ans. Ce groupement a donné naissance à la société CAPAIX CONNECTIC en novembre 2008.

CAPAIX CONNECTIC, aménageur numérique du territoire, a donc pour mission :

- De favoriser le développement durable d'une concurrence accrue entre des offres moyen et haut débit à des tarifs réellement attractifs, sur l'ensemble du territoire de la CPA et en particulier les Zones d'Activité pour les opérateurs et les utilisateurs de réseaux indépendants, ainsi que, ce faisant, pour les clients des opérateurs usagers du réseau ;
- D'assurer la gestion à long terme du sous-sol et la cohérence du déploiement des réseaux de communications électroniques.

Le réseau de communications à très haut débit de la CPA représente un investissement initial de 16,5 M€ et constitue un véritable projet d'aménagement numérique du territoire, dans la mesure où il vise à améliorer :

- *La cohésion sociale*, en permettant à tout usager implanté sur le territoire de la CPA de disposer d'un accès facilité à de nouveaux services (ADSL, Wifimax, Satellite) qui permettront de compenser l'isolement des populations dans tous les domaines ;
- *La cohésion territoriale* en offrant sur l'ensemble du territoire une couverture minimale de 2 Mbps, toute technologie confondue et des offres du marché dans des conditions attractives ;
- *La compétitivité des acteurs économiques*, avec une nouvelle infrastructure de télécommunication en fibre optique (technologie inégalée à ce jour) au service de l'innovation et de la performance
- *L'attractivité économique durable du territoire* en améliorant pour ses entreprises et ses habitants l'accessibilité aux services Haut et Très Haut-Débit.

Les principaux quantitatifs lors de la notification du projet étaient les suivants :

- La création d'un réseau de fibre optique de 290 km sur l'ensemble du territoire,
- Le dégroupage de 18 NRA,
- L'adduction de 51 ZA,
- L'implantation de 3 antennes hertziennes de technologie Wimax permettant la couverture des zones blanches,
- La mise à disposition d'un catalogue de service public et d'une grille tarifaire adaptés aux besoins des opérateurs locaux et nationaux, garants de la pérennité de la dynamique initiée.

Au terme de l'année 2012, les principaux quantitatifs du projet sont les suivants :

- La création d'un réseau de fibre optique de 360 km sur l'ensemble du territoire,
- Le dégroupage de 19 NRA,
- L'adduction de 74 ZA,
- L'implantation de 4 antennes hertziennes de technologie Wifimax permettant la couverture des zones blanches,
- La mise à disposition d'un catalogue de services public et d'une grille tarifaire adaptés aux besoins des opérateurs locaux et nationaux, garants de la pérennité de la dynamique initiée.

1) RAPPORT D'ACTIVITE ADMINISTRATIF & FINANCIER (DONNEES COMPTABLES) :

a) Organisation

i) Description de la société de concessionnaire et de son actionariat

CAPAIX CONNECTIC est une Société par Action Simplifiée au capital de 442.000 euros, dont le siège social se situe au Pôle d'Activités des Milles, 420 rue Georges Claude – Pôle d'Activités Les Milles – 13100 Aix en Provence. Elle a été immatriculée au registre du commerce des sociétés d'Aix le 15 novembre 2008.

CAPAIX CONNECTIC est une filiale du groupe EIFFAGE (81%) et de SFR Collectivités (19%).

Le groupe EIFFAGE est un acteur majeur dans le domaine des Concessions et des Partenariat Public-Privé en France et en Europe. A ce titre, EIFFAGE déploie et gère des réseaux de haut et très haut débit dans sept DSP et un PPP pour le compte de collectivités locales réparties sur l'ensemble du territoire français. Ces DSP représentent 5000km de réseau et une concession de 800 000 prises FTTH pour un investissement global de 550 millions d'euros.

SFR Collectivités filiale de SFR (groupe Vivendi), est le leader français des concessions de réseaux de communications à très haut débit. Disposant à ce jour de 14 concessions en la matière sur l'ensemble du territoire français, représentant un total d'investissement sur les durées de concessions de plus de 500 millions d'euros. SFR Collectivités a déployé à ce jour 7 000 kilomètres de fibres optiques qui permettent la desserte de 3 200 communes, plus de 9 millions d'habitants au travers du dégroupage de plus de 900 répartiteurs (NRA) pour environ 2 millions de lignes atteintes.

Le mandat de Président de CAPAIX CONNECTIC est attribué à EIFFAGE, représenté par Monsieur Olivier Loisson de Guinaumont. Le commissaire aux comptes titulaire est le cabinet PriceWaterhouseCoopers, 63 avenue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE.

ii) Organigramme de la société concessionnaire

Depuis la création de CAPAIX CONNECTIC une équipe de 7 personnes a été constituée.

Cet effectif s'appuie sur les ressources propres des sociétés mères EIFFAGE et SFR Collectivités, à la fois dans le domaine de la construction, mais également dans le domaine de l'exploitation des réseaux et de leur commercialisation. De plus, CAPAIX CONNECTIC s'appuie sur la société EZYLA au travers de Pierre Thomas Beun, pour la promotion des usages et des services en fibre optique auprès des entreprises. Ceci permet à CAPAIX CONNECTIC de disposer de moyens humains locaux afin d'animer la commercialisation du réseau auprès des opérateurs locaux notamment.

b) Etats Financiers : Etats à fin 2012 et budget prévisionnel 2013

Préambule

Le présent rapport est la partie financière du rapport annuel dû par CAPAIX CONNECTIC au titre la convention de concession pour la création et l'exploitation d'une infrastructure à haut débit et très haut débit sur le territoire de la CPA.

i) Compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation 2012 :

(1) Produits d'Exploitation

Activité DSL	1 638	1 676
Activité LAN TO LAN	235	718
Activité Hertzienne (Wimax / Wifimax)	-	132
Activité IRU	94	100
Recettes Diverses	-	27
	1 967	2 653

L'exercice 2012 a été consacré pour son essentiel à la poursuite de commercialisation du DSL et des services « actifs » en fibre optique. Au terme de l'exercice 2012, 19 NRA ont été dégroupés et représentent un total de 7.785 abonnés issus du territoire de la CPA auprès des opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC.

Pour rappel, le Business Plan initial (ci-après « BP initial ») faisait état de 1.676 K€ de chiffres en 2012 et 6.562 abonnés à fin 2012.

De même, la prévision de 2012 (en pages 14 & 15 du rapport du délégataire 2011) faisait état d'un chiffre d'affaires de 2.434 K€ dont 1.666 K€ pour le DSL.

Le fait que CAPAIX CONNECTIC fasse moins de chiffres d'affaires que prévu au BP initial, alors que les clients du Délégué disposent d'un plus grand nombre d'abonnés s'explique par :

1. La baisse des prix pratiqués par France Télécom (- 18% à fin 2012 par rapport au lancement de DSP)
2. La forte diminution des clients professionnels type TPE, qui restent sur des lignes ADSL et ne basculent pas sur des lignes SDSL.

2012 voit également le chiffre d'affaires lié aux services « actifs » en fibre optique poursuivre sa progression. A fin 2012, CAPAIX CONNECTIC dispose de 42 contrats signés auprès de 7 clients opérateurs. Le BP initial prévoyait pour sa part un total de 79 contrats signés à fin 2012 et 718 K€ de chiffre d'affaires lié à cette activité. Les faits expliquant cet écart important méritent analyse.

Tout d'abord, la commercialisation de ce service nécessite un effort intense en matière de communication amont auprès des usagers finaux ciblés par notre DSP (PME, TPE essentiellement) afin que la commercialisation des opérateurs puisse ensuite démarrer. Sur cette phase de communication et promotion des usages du réseau en amont, nous avons réalisé quatre plaquettes et deux sites internet.

Surtout, la montée en charge de la commercialisation de ce produit était déjà décalée dans le plan d'affaires initial. Ainsi la part du chiffre d'affaire du service Lan to Lan ne devait représenter que 27% en 2012 et 28% en 2013, pour finalement atteindre 40% du chiffre d'affaires global à partir de 2016.

Ainsi, la réalité de l'exercice 2012 indique un chiffre d'affaires de 235 K€ concernant ce produit soit 12% du chiffre d'affaires total et il représenterait 26% à partir 2015. Le retard de la croissance de ce chiffre d'affaires en 2012 notamment, est essentiellement lié aux faits suivants :

- Comme toute Délégation de Services Publics en phase de lancement, la commercialisation des services devrait normalement bénéficier de commandes liées à l'interconnexion de sites de la CPA et de collectivités membres de la CPA. Force est de constater qu'à fin 2012, la Direction des Services Informatiques de la CPA et les collectivités membres de la CPA préfèrent confier les services compétitifs que propose CAPAIX CONNECTIC à des opérateurs historiques (SFR, Completel, Orange) qui ne s'appuient pas sur le réseau de la CPA.

Ceci génère un préjudice pour CAPAIX CONNECTIC qui ne trouve pas les ressources « naturelles » à son développement et en plus voit les positions des opérateurs présents antérieurement au lancement du réseau d'initiative public se renforcer.

- Les PME et TPE ciblées par CAPAIX CONNECTIC sont depuis 2008 frappées par la crise économique et effectuent des arbitrages en termes de frais généraux qui ne sont pas en faveur d'un passage de leur télécommunication vers des services en fibre optique.
- Les opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC qui devaient transformer une partie importante de leurs clients SDSL en clients Lan to Lan, ne le font pas, par crainte de perdre ces clients lors des phases de renouvellement de ces marchés. Aussi, ont-ils parfois un discours à contre-courant du nôtre afin de conserver ces derniers.

Par ailleurs CAPAIX CONNECTIC rencontre un problème structurel lié à la Délégation qui nous a été confiée :

- Le réseau commandé par la CPA ne prévoit pas la desserte des entreprises jusqu'à leur bâtiment en Z.A. et ceci représente un frein important à la commercialisation.
- La traversée d'Aix en Provence ne peut se faire sur la base d'un réseau dense d'infrastructures mobilisables comme initialement prévu et nécessite des travaux de génie civil, le recours à des infrastructures tierces de façon quasi systématique, ce qui a pour conséquence de renchérir les frais d'approches des usagers et au final nous conduit à ne pas pouvoir exploiter ce bassin important d'entreprises situées dans Aix en Provence.

Concernant les autres services proposés par CAPAIX CONNECTIC tels que le Wifimax, les IRU et l'hébergement ceux-ci sont en net recul pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la qualité du réseau DSL relativement bonne par rapport à d'autres territoires rend la solution Wifimax peu attractive pour les usagers du territoire.

Pour ce qui concerne l'hébergement, les stratégies développées par les opérateurs (concentration des équipements actifs dans des Pops internationaux) depuis le lancement de la Délégation font que ce service n'est pas utilisé par nos clients.

De plus, le fait que CAPAIX CONNECTIC propose une livraison à Netcenter – Marseille en plus des livraisons à ces Pops d'origine et ceux-ci à iso-coût n'est pas en faveur du développement de ce service.

Enfin concernant l'activité IRU, celle-ci accuse un retard dans sa commercialisation liée à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la quasi-totalité des NRA dégroupés par CAPAIX CONNECTIC l'était déjà par Free et de ce fait cet opérateur ne sera pas client d'IRU NRA.

Concernant les IRU en fibre noire, cette activité n'a pas connu l'envol initialement attendu. Pour rappel, les cibles concernant cette activité sont ITER, RENATER et l'interconnexion des principaux sites de la CPA. L'ensemble de ces projets connaissant un retard dans leur démarrage, il est compréhensible que cela se traduise dans nos comptes également.

Les résultats en baisse des principaux opérateurs télécoms constituent un frein à des investissements de type IRU.

(2) Charges d'Exploitation

Bien que disposant d'un chiffre d'affaires d'exploitation en baisse par rapport au BP initial, CAPAIX CONNECTIC affiche des charges d'exploitation en hausse. Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Au niveau des charges directes -> 332 K€ d'augmentation lié à :
 - L'augmentation du nombre d'abonnés DSL (6426 abonnés à fin 2011 contre 5.517 initialement prévus au BP initial) qui surenchérit directement nos coûts auprès de France Télécom de 178 K€.

- La méthode de comptabilisation des raccordements clients en charges d'exploitation jusqu'à concurrence du produit lié à cette activité (méthode approuvée par nos commissaires aux comptes) surenchérit d'environ 161 K€ les charges directes liées à la maintenance et l'exploitation du réseau passif. L'effet positif de cette méthode se retrouve dans une diminution des montants investis et donc une diminution des amortissements.
- Au niveau des charges indirectes -> 128 K€ d'augmentation liés à :
 - La contractualisation avec la société Ezyla en charge de la promotion du réseau et des usages du très haut débit auprès des PME et TPE du Pays d'Aix, pour un total de 170 K€ sur l'exercice 2012.
 - La diminution des contrats de gestion des actionnaires de CAPAIX CONNECTIC pour environ 35 K€.

Charges d'exploitation	2012 en K€	2011 en K€
Maintenance exploit passif (Eiffage Energie)	- 369	- 207
Maintenance exploit actif (SFR Coll)	- 174	- 173
Maintenance du SI (SFR)	- 18	- 32
Pop et énergies	- 7	- 118
Location Pylônes	- 7	- 12
Location Réseaux + Infrastructures tierces + Droit de Passage	- 213	- 60
LOCATION LIEN FIBRE OPTIQUE - LFO France Telecom - GC ZAC - GC RCA	- 2	- 61
Charges de dégroupage NRA France Telecom	- 123	- 75
Location Boucle Locale Cuivre France Telecom (DSL)	- 857	- 678
Charges Variables DSL (SFR Coll)	- 91	- 85
Charges Variables LAN TO LAN (SFR Coll)	- 49	- 25
Charges Variables Hertzien (SFR Coll)	- 1	- 52

Contrat Laborde	- 177	- 160
Contrat SFR Coll	- 121	- 121
Impôts	-	- 22
Frais Administratifs de la SPV	- 188	- 52

(3) Résultat

	2012 en K€	2011 en K€
Amortissements	- 925	- 893
Q/P Subv. affectée au résultat	449	424
Dotations aux provisions	- 10	- 256

Autres écart financiers	0	8
-------------------------	---	---

Impôt sur les sociétés	-	-
------------------------	---	---

On constate au terme de l'exercice 2012 une perte nette de 1,0 M€ contre 0,6 M€ prévu initialement au BP. Cet écart s'explique en grande majorité par :

- L'effet de ciseaux sur le DSL,
- Le repli du marché Lan to Lan,
- L'augmentation des charges de promotions et de commercialisation (Ezyla) pour faire face à cette contraction du marché Lan to Lan.

Il convient cependant de noter que le budget prévisionnel pour 2012 présenté lors du précédent rapport du délégataire faisait état d'une perte nette quasi similaire.

ii) Bilan de la délégation 2012

(1) Actif

	2011	2012	2013	2014
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets & droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	16 394 894 €	1 812 039 €	14 582 855 €	15 517 813 €
Immobilisations en cours	77 642 €		77 642 €	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				

Autres immobilisations financières				
ACTIF GENERAL D'ACTIF				
Matières premières, approvisionnements, En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
Capitaux				
Créances clients & comptes rattachés	981 079 €		981 079 €	1 082 315 €
Autres Créances	220 084 €		220 084 €	470 565 €
Capital souscrit & appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	248 602 €		248 602 €	724 566 €
Disponibilités	33 832 €		33 832 €	5 596 €
Charges constatées d'avances				
Charges constatées d'avances	1 227 922 €		1 227 922 €	1 223 844 €
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
ACTIF GENERAL D'ACTIF				

(a) Actif immobilisé

Le montant de l'actif immobilisé brut atteint 16,5 M€ en augmentation de 0,1 M€ par rapport à 2011. Les investissements réalisés en 2012 correspondent principalement aux extensions nécessaires pour les raccordements des clients et usagers du réseau. Le détail de ce montant est conforme à celui de la production immobilisée comme suit :

Retour	Investissements	Investissements	Investissements	Investissements	Investissements	Investissements	Investissements	
		2011	2012	2012	2012	2012	2012	
	Infrastructures passives		13 678 912	15 761 244	736 189	13 025 056	719 597	12 305 459
Retour	Construction GC	139 310	10 244 977	10 438 946	558 455	9 880 491	545 869	9 334 622
Reprise	Cession de Fourreaux Régies Municipales, câblo opérateurs ou autres ...	4 623	25 246	25 246	1 351	23895,409	1 320	22 575
Reprise	Location réseau FEUX, 2 premières années		0	0	0	0	0	0
Reprise	Maintenance IRU Fibre ESCOTA 15 ans - Aix Beauvalle - ZAC Venelles	11 420	15 674	15 674	839	14835,948	820	14 016
Retour	Cession de Fourreaux SFR Lambesc - Les Pennes Mirebeaux	48 328	1 116 330	1 054 363	56 406	997 957	55 134	942 823
Reprise	IRU Fourreaux GLOBAL CROSSING 20 ans - Peynier - Saint Paul Lez Durance	39 774	700 312	670 681	35 880	634 801	35 071	599 730

Retour	Cession de Fourreaux SFR Bassin Le Realtor - ZAC Les Milles	11 900	361 760	354 028	18 940	335 088	18 513	316 576
Reprise	IRU Fibre SFR 4 PFON 20 ans - Boucle ZAC Les Milles - Connexion POP SIRIS	7 000	131 275	127 926	6 844	121 082	6 689	114 393
Reprise	IRU Fibre COMPLETEL 20 ans - ZAC les Milles - Aix Beauvalle	7 500	285 000	282 627	15 120	267 507	14 779	252 728
	Maintenance IRU Fibre ESCOTA 15 ans - Saint Paul Lez Durance - Meyrargues	21 560	7 410	7 410	396	7013,5855	387	6 626
Reprise	IRU Fibre VIATEL 15 ans - Bassin Le Realtor - Netcenter	47 500	39 146	38 820	2 077	36 743	2 030	34 713
Retour	Tirage de câble optique		350 000	347 086	18 568	328 518	18 150	310 368
Reprise	Descentes de Pylônes et équipement postes TDF	1	1 511	1 499	80	1 419	78	1 340
Reprise	Points Hauts à construire ou à équiper (TDF) et pylonnets pour URA en collecte Wimax	3	32 850	32 576	1 743	30 833	1 703	29 130
Retour	Armoires de rue (dégrouper, points hauts aménager, équipement ZAC) avec raccordement EDF	10	203 947	202 249	10 820	191 429	10 576	180 853
Reprise	Convention ASF - Ventabren		3 474	3 445	184	3 261	180	3 081
Retour	Locaux Techniques	2	160 000	158 668	8 488	150 180	8 297	141 883
	Réseau actif		1 384 721	1 373 192	73 462	1 299 730	71 806	1 227 924
Retour	Actif backbone IP (routeurs, switches, équipement ZAC) installé, activé, mis en exploitation	112	457 418	453 610	24 267	429 343	23 720	405 623
Retour	Actif DSLAM installé, activé, mis en exploitation	19	322 785	320 098	17 124	302 974	16 738	286 235
	Fond de reserve couverture 100%		0	0	0	0	0	0
Retour	Frais de dégroupage (cohabitation et localisation distante FT)	19	497 717	493 573	26 405	467 168	25 810	441 358
Retour	Actif Wimax installé, activé, mis en exploitation	4	106 800	105 911	5 666	100 245	5 538	94 707
	Ingénierie Projet		282 879	280 524	15 007	265 517	14 669	250 848
Retour	Ingénierie réseau passif (fibre, POP)		129 879	128 798	6 890	121 908	6 735	115 173
Retour	Ingénierie réseau actif (réseau et système)		60 000	59 500	3 183	56 317	3 111	53 206
Retour	Ingénierie déploiement		93 000	92 226	4 934	87 292	4 823	82 470
	Système d'information		800 000	793 839	42 441	750 898	41 485	709 413

Retour	Droit d'usage Système Informatique DSL		800 000	793 339	42 441	750 898	41 485	709 413
	SOUS-TOTAL	338 915	16 146 512	16 208 299	867 099	15 341 200	847 558	14 493 643
	Frais de Structures & Management du Projet en Phase de 1er établissement		100 000	95 000	5 082	89 918	4 968	84 950
	Extensions & Raccordements clients		226 024	91 594	4 900	86 694	4 790	81 904

(b) Actif circulant

Le montant de l'actif net circulant s'élève à 2,7 M€.

Les principales composantes sont :

- Les créances clients (981 K€) correspondent à la commercialisation de nos services auprès de nos opérateurs clients.
- Les autres créances (220 K€) correspondant à des créances de T.V.A.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont à 248 K€.

(2) Passif

	2007	2006
Capital social ou individuel (dont versé : 442.000 €)	442 000 €	442 000 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)		
Report à nouveau	- 1 495 371 €	- 395 968 €
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 1 028 559 €	- 1 099 403 €
Subventions d'investissement	7 008 542 €	7 457 478 €
Provision réglementées		
Capitaux propres	3 387 112 €	3 387 112 €
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres provisions réglementées	0 €	0 €
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Dettes financières	0 €	0 €
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		

Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs)	10 990 528 €	9 576 195 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 325 587 €	2 599 682 €
Dettes fiscales et sociales	94 557 €	133 711 €
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 721 €	311 004 €
Autres dettes		
<u>Compte de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	32 010 €	
Dettes	12 445 803 €	13 034 592 €
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	12 445 803 €	13 034 592 €

(a) Capitaux propres

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres de la société s'élèvent à 4,9 M€.

Les principales composantes à date sont :

- Le Capital Social pour 442 K€, inchangé par rapport à l'exercice précédent,
- Le Résultat Net qui ressort en perte de 1,0 M€ et le report à nouveau des pertes de l'exercice précédent pour 1,5 M€,
- Le montant des subventions d'équipement de 7,0 M€, en diminution de 0,4 M€ sur l'exercice 2012. Le montant de la subvention d'équipement correspond au cumul de la subvention perçue à fin 2012, diminuée de la partie amortissable en 2012.

(b) Provisions

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée dans les livres de CAPAIX CONNECTIC qui n'a pas identifié de risque particulier dans le cadre de son activité.

(c) Dettes

Les dettes d'exploitation s'établissent à 1,3 M€. Elles correspondent principalement à des dettes fournisseurs. Après reclassement comptable, les dettes financières s'établissent à 10,9 M€ contre 9,6 M€ en 2011. Cette dette d'immobilisation intègre les intérêts capitalisés.

iii) Budget prévisionnel 2013 :

(1) Données économiques :

CAPAIX CONNECTIC a fait état des éventuels surcoûts que pouvait générer la non mise à disposition des infrastructures par les collectivités, la nécessité de ce fait, de devoir contracter, en contrepartie, des IRU avec des opérateurs et du fait du refus systématique de l'utilisation de la micro tranchée par le CG13.

Les modifications techniques de l'architecture du réseau initial nécessitent l'instruction d'un avenant au contrat de DSP.

(2) Comptes de résultats prévisionnels pour 2013 :

	2012 (en M€)		2013 (en M€)	
Produits d'activités				
Activité DSL		1 816		1 790
Activité LAN TO LAN		418		812
Activité Hertzienne (Wimax / Wifimax)		7		172
Activité IRU		303		106
Recettes Diverses		-		30
Charges d'exploitation				
Maintenance exploit passif (Eiffage Energie)	-	293	-	208
Maintenance exploit actif (SFR Coll)	-	174	-	173
Maintenance du SI (SFR)	-	32	-	32
Pop et énergies	-	5	-	118
Location Pylônes	-	7	-	12
Location Réseaux + Infrastructures tierces + Droit de Passage	-	206	-	60
LOCATION LIEN FIBRE OPTIQUE - LFO France Telecom - GC ZAC - GC RCA	-	-	-	61
Charges de dégroupage NRA France Telecom	-	96	-	75
Location Boucle Locale Cuivre France Telecom (DSL)	-	860	-	712
Charges Variables DSL (SFR Coll)	-	96	-	90
Charges Variables LAN TO LAN (SFR Coll)	-	84	-	30
Charges Variables Hertzien (SFR Coll)	-	3	-	66
Autres charges d'exploitation				
Contrat Laborde	-	136	-	160
Contrat SFR Coll	-	97	-	121
Impôts	-	-	-	25
Frais Administratifs de la SPV	-	167	-	52
Autres charges financières				
Autres produits financiers				
Autres produits financiers				
Amortissements	-	921	-	893
Q/P Subv. affectée au résultat		445		424
Dotations aux provisions	-	26	-	276
Autres produits financiers				
Autres produits financiers				
Autres produits financiers				
Autres écart financiers		-		10

Impôt sur les sociétés	-	-
------------------------	---	---

(3) Commentaires :

Bien que présentant un chiffre d'affaires et un résultat net en recul par rapport au Business Plan initial (BP initial), le compte de résultats prévisionnels pour l'exercice 2013 est ambitieux.

(a) Activités DSL

Le chiffre d'affaires tient compte d'un nombre d'abonnés DSL en hausse significative (8.987 abonnés à fin 2013) par rapport à 2012 (7.785 abonnés à fin 2012) mais réaliste.

En effet la forte progression tient essentiellement à l'ouverture commerciale des NRA de Venelles (ouverture prévue en aout 2013). Pour information le BP initial prévoyait 7.179 abonnés à fin 2013.

Aussi, malgré un volume d'abonnés en hausse de 25% par rapport au BP initial, on note en valeur une stagnation du chiffre d'affaires par rapport au BP initial. Ceci est lié aux baisses tarifaires que CAPAIX CONNECTIC a dû consentir en réponse à celles pratiquées par France Télécom depuis le lancement de la Délégation, et impacte directement le résultat de CAPAIX CONNECTIC.

(b) Activités LAN TO LAN

Nous prévoyons à fin 2013 un cumul de 66 contrats signés sur cette activité. Pour rappel, le BP initial prévoyait un cumul de 94 contrats signés à fin 2013.

L'écart important entre le BP initial et notre budget prévisionnel s'explique par les facteurs suivants :

- Le déficit de commandes de la CPA et des membres de la CPA s'appuient pour leurs besoins en fibre optique sur les opérateurs préexistants au lancement de la DSP. Ce qui amène à s'interroger sur l'intérêt du service public à apporter, lorsque ces derniers n'y font pas appel. De plus, cette pratique génère un préjudice pour CAPAIX CONNECTIC qui ne trouve pas les ressources « naturelles » à son développement et en plus voit les positions des opérateurs présents antérieurement au lancement du réseau d'initiative public se renforcer.
- Les arbitrages en termes de frais généraux ne sont pas en faveur d'un passage de leur télécommunication vers des services en fibre optique, pratiqués par les PME et TPE ciblées par CAPAIX CONNECTIC du fait de la crise économique.
- L'absence de transformation des liens SDSL en L2L des opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC.
- Les problèmes structurels liés à la Délégation qui a été confiée à CAPAIX CONNECTIC (absence de capillarité dans les Z.A., traversée d'Aix en Provence quasi impossible).

De plus, il convient de rappeler que cette prévision ambitieuse ne se fait pas à iso-cout et donc avec un résultat en forte diminution par rapport au BP initial.

En effet, afin de permettre aux usagers de pouvoirs bénéficier de services actifs en Très Haut Débit, CAPAIX CONNECTIC a dû réaliser :

- des investissements afin d'offrir de nouvelles fonctionnalités au réseau au travers de l'installation d'un nouveau Pop à Marseille,

- des dépenses de structures supplémentaires, en contractualisant avec la société Ezyla qui a pour mission la promotion du réseau, des usages du Très Haut Débit auprès des entreprises et collectivités, en sus des ressources mises en œuvre par les actionnaires de CAPAIX CONNECTIC,
- des baisses tarifaires en réponse à celles pratiquées par France Télécom, et de nouveaux tarifs sur des services d'entrée de gamme et coller au plus près d'un marché des TPE-PME déprimé depuis le début de la crise économique de 2008.

(c) Activités Wifimax

Malgré des efforts de communication auprès des usagers potentiels de ce type de services (réunions publiques, mailing, campagne téléphonique etc.), il s'avère que cette activité ne rencontre pas le succès initialement escompté sur le territoire de la CPA.

Plusieurs phénomènes expliquent la défection des usagers vis-à-vis de ce service :

- La bonne qualité du réseau cuivre présent sur le territoire du Pays d'Aix, qui permet à l'immense majorité des usagers du territoire de la CPA de pouvoir bénéficier du DSL sans trop de problème,
- Le développement des usages de l'internet mobile et la densité du réseau 3G sur le territoire du Pays d'Aix, qui fait que la cible des usagers qui ne pouvaient pas bénéficier du DSL (pour des raisons d'éloignement par rapport au NRA), était déjà équipée avant notre déploiement,
- La préférence des installations satellitaires au Wifimax dû :
 - à l'aversion des usagers aux bornes radio quelque soit leur puissance ou leur fréquence d'émission et/ou réception,
 - au fait qu'on puisse bénéficier de bouquets télévisuels plus complets que ceux proposés par les opérateurs Wifimax.

Au terme de l'exercice 2013, CAPAIX CONNECTIC prévoit un chiffre d'affaires de 7 K€. Un démantèlement du réseau hertzien, permettrait par ailleurs d'effectuer des économies sur les charges d'exploitation.

(d) Charges d'Exploitation

Les charges d'exploitation sont présentées en deux catégories : les charges directes et les charges indirectes.

(e) Les charges directes

Concernant les charges directes, il convient de considérer deux catégories :

- Les charges variables : elles concernent les charges liées au chiffre d'affaires généré par chacun des services proposés par CAPAIX CONNECTIC et de ce fait sont en ligne avec nos prévisions de chiffre d'affaires.
- Les charges fixes : elles concernent plus particulièrement la gestion et la vie du réseau (contrat d'exploitation et de maintenance des infrastructures, location des NRA à France Télécom, redevance de droit d'occupation aux collectivités etc.)

(f) Les charges indirectes

Les charges indirectes correspondent aux contrats de gestion que CAPAIX CONNECTIC a signée avec ses actionnaires pour la mise à disposition des compétences, moyens techniques et humains nécessaires à sa bonne gestion et son développement.

Ces contrats sont en diminution significative par rapport au Business Plan initial, notamment du fait de l'intégration des charges de la société EZYLA (P.T. Beun) qui assiste CAPAIX CONNECTIC dans la commercialisation des services auprès des PME du territoire du Pays d'Aix.

Les frais administratifs de la société sont en hausse pour la même raison (intégration des charges liées à EZYLA).

Le mécanisme de détermination des charges d'immobilisation, de reprises de subvention, de charges et produits financiers, étant défini de la même manière qu'indiqué supra dans le rapport d'activité financier, il en résulte les informations indiquées plus haut dans le compte de résultats prévisionnels.

(4) Ratio de suivi de la DSP :

A la fin de l'exercice 2010, la CPA et CAPAIX CONNECTIC ont convenu de mettre en place cinq ratios afin de suivre le déroulement de la DSP. Vous trouverez ci-dessous leurs actualisations à fin 2012.

(5) Ratio de réseau passif / Total ml de gc exploité :

IRU Fourreaux	65 057	19 023 €
Génie civil créé	139 310	198 000 €
Cession Fourreaux	60 228	24 091 €
Ratio Contrat de Mtce / ml GC		0,91 €
IRU Fibres	54 980	22 614,00 €
Ratio Contrat de Mtce / ml réseau CAPAIX CONNECTIC		0,83 €

Au titre de l'exercice 2011 le ratio retenu de réseau passif exploité par rapport à la totalité du réseau est de 0,83 € HT / ml de réseau soit mieux que la cible à 0,86 € indiqué par le cabinet conseil de la CPA.

Le réseau ne faisant pas l'objet d'une augmentation significative sur l'exercice 2012, le ratio sera sensiblement identique à l'augmentation contractuelle des divers contrats de maintenance près (soit environ 2% de revalorisation annuelle).

(6) Ratio de Maintenance des équipements actifs / Total capex actif :

Montant des Contrats en Euros HT	1 341 740 €	167 000 €
Ratio Contrat de Maintenance Actif / Invest Equipement Actif		12,45%

Au titre de l'exercice 2012, le ratio retenu de maintenance des équipements actifs est de 12,45% contre 11,9% préconisé par le cabinet conseil de la CPA.

Ce ratio qui est parfaitement en ligne avec le BP initial, ne varie sur 2012 que de l'augmentation prévue au contrat d'exploitation maintenance active (environ 2%).

(7) Ratio de Gestion des clients / nombre de lignes DSL activé :

Montant des Contrats en Euros HT	7 785	90 681 €
Ratio de Gestion des clients / nombre de lignes DSL activées		11,65 €

Au titre de l'exercice 2012, le ratio retenu de gestion des clients DSL est de 11,65 € par ligne DSL activée. Ce ratio est bien en au-dessous de la cible préconisée par le cabinet conseil de la CPA à 12,96 € à l'époque, ce qui renforce l'idée de la méthodologie « farfelue » pratiquée par ce cabinet.

Pour 2013, CAPAIX CONNECTIC prévoit que le ratio sera en ligne avec la cible recherchée :

Ratio de Gestion des clients / nombre de lignes DSL activées 2012	Chiffre d'affaires 2012	Prévision pour SFR Coll 2013
Montant des Contrats en Euros HT	8 987	96 433 €
Ratio de Gestion des clients / nombre de lignes DSL activées		10,73 €

(8) Ratio de Gestion des clients / Chiffre d'Affaires :

Ratio Gestion des clients / Chiffre d'affaires 2012	Chiffre d'affaires 2012	Prévision pour SFR Coll 2013
Charges Variables DSL (SFR Coll)	1 637 594 €	90 681 €
Charges Variables LAN TO LAN (SFR Coll) & autres Services F.O	328 905 €	48 843 €
Charges Variables Hertzien (SFR Coll)	0 €	586 €
TOTAL	1 966 499 €	140 109 €
Ratio Gestion des clients / Chiffre d'affaires		7,12%

Au titre de l'exercice 2012, le ratio retenu de gestion des clients par rapport au chiffre d'affaires apparait à 7,12% contre 4,37% préconisé par le cabinet conseil de la CPA. Ce ratio ne semble pas tenir compte du coût d'acquisition des clients Lan To Lan & DSL...

Ratio Gestion des clients / Chiffre d'affaires 2012	Chiffre d'affaires 2012	Prévision pour SFR Coll 2013
Charges Variables DSL (SFR Coll)	1 815 615 €	96 433 €
Charges Variables LAN TO LAN (SFR Coll) & autres Services F.O	721 349 €	83 915 €
Charges Variables Hertzien (SFR Coll)	7 211 €	2 674 €
TOTAL	2 544 175 €	183 022 €
Ratio Gestion des clients / Chiffre d'affaires		7,19%

Pour 2013, CAPAIX CONNECTIC prévoit un ratio qui s'écarte encore de la cible préconisée par le cabinet conseil de la CPA, mais il convient de souligner que ce ratio n'apporte aucune pertinence par rapport à l'investissement que CAPAIX CONNECTIC réalise pour acquérir de nouveau client.

En effet ce ratio, ne tient pas compte des sommes engagées auprès de la société Ezyla pour développer l'activité de services actifs en fibre optique, ni de la stratégie déployée par CAPAIX CONNECTIC pour réduire au maximum l'empreinte des couts de raccordement, qui sont le principal frein au développement de ce service.

(9) Ratio Frais Généraux (hors impôts) / Chiffre d'Affaires :

Comme indiqué par le cabinet conseil de la CPA, dans le cas d'opération de la taille de CAPAIX CONNECTIC, il convient de prendre en compte comme seuil de frais généraux une part fixe de 200 K€ auxquels on additionne une part variable de l'ordre de 10% du chiffre d'affaires annuel.

Pour 2012, le résultat de ce calcul représente 397 K€ de frais généraux en cible, et CAPAIX CONNECTIC affiche des frais généraux 90 K€ au-dessus de cette cible.

L'écart entre la cible recherchée et le réalisé à fin 2012 est lié à la contractualisation avec la société Ezyla, qui pèse pour 115 K€ dans le total des frais généraux.

Comme évoqué supra dans le rapport, la situation économique depuis 2008 a considérablement dégradé nos perspectives de développement sur le marché des services à Très Haut Débit pour les entreprises. Aussi, afin d'endiguer ce phénomène de repli massif, CAPAIX CONNECTIC est contraint d'ajouter à son rôle d'« opérateur d'opérateurs », celui de promoteurs des usages du Très Haut Débit tant auprès des TPE-PME que des collectivités.

De même la situation du marché, nécessite une communication plus intense (deux plaquettes réalisées et diffusées en grand nombre en 2012 et un nouveau site internet mis en ligne), ce qui génère également des dépenses qui n'étaient pas initialement prévues à cette phase de la Délégation.

Enfin, tout en conservant les ressources affectées à CAPAIX CONNECTIC, les actionnaires ont diminué leurs contrats de gestion respectifs, mais cela n'est pas suffisant au regard de la cible recherchée.

Montant en Euros HT	1 966 499 €	485 699 €
Ratio Frais Généraux (hors impôts) / Chiffre d'Affaires	24,70%	
Ratio cible recherché	20,17%	

Pour 2013, la cible de frais généraux représenterait 455 K€, soit une économie avec notre budget de frais généraux de l'ordre de 55 K€. Ce nouvel écart prouve combien les ratios développés par Cap Hornier ne tiennent compte d'aucune réalité économique.

Montant en Euros HT	2 544 175 €	399 375 €
Ratio Frais Généraux (hors impôts) / Chiffre d'Affaires	15,70%	
Ratio cible recherché	17,86%	

c) Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat :

Vous trouverez l'explication des variations de patrimoine intervenue dans le cadre du contrat plus haut dans le présent rapport, ainsi que dans le rapport des Commissaires aux Comptes en annexe 1 du présent rapport.

i) *Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué :*

Vous trouverez supra dans le présent rapport les explications relatives aux éléments comptables et financiers de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué. De même, ces éléments sont à nouveau détaillés dans le rapport des Commissaires Aux Comptes en Annexe 1 du rapport.

Par ailleurs, vous trouverez un état exhaustif de l'avancement des travaux dans la partie consacrée au rapport d'activité de la construction.

(1) Présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation :

Vous trouverez plus haut dans le présent rapport les explications concernant cette méthode de calcul ainsi que dans le rapport des Commissaires aux Comptes (Annexe 1).

ii) Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées :

Le réseau ayant fait l'objet de la recette générale sans réserve majeure à fin 2011, il n'a pas fait l'objet de dépenses de renouvellement.

Pour information, les dépenses de renouvellement sont de deux sortes :

- Le renouvellement d'équipements actifs (ces derniers ayant atteint leur durée de vie limite ou devant être changés dans le cas de la maintenance curative),
- Le renouvellement de location d'infrastructures passives ou d'IRU d'infrastructures passives (fourreaux ou fibre).

iii) Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et bien de reprises du service délégué :

(1) Inventaire des biens de retour :

100% du réseau en génie civil a été réalisé à fin 2011 : 139.310 ml qui se ventilent comme suit :

Intitulé	Général (en ml)
Travaux de génie civil	58 064
Travaux de génie électrique	15 262
Travaux de génie mécanique	2 208
Travaux de génie hydraulique	19 727
Travaux de génie thermique	12 814
Travaux de génie chimique	11 633
Travaux de génie des transports	4 053
Travaux de génie des télécommunications	7 515
Travaux de génie des équipements	2 411
Travaux de génie des équipements de génie	5 624
Total	139 310

Cession du fourreau Neuf-Cegetel : 60.228 ml qui se ventilent comme suit :

Intitulé	Général (en ml)
Travaux de génie civil	48 328
Travaux de génie électrique	11 900
Total	60 228

Les équipements actifs installés au cours de l'exercice 2012 sont les suivants :

Code	Quantité	Classe	État	Code	Quantité	Classe	État	Quantité	Classe	État
COUPEL	1351	B1D1	EB	I1R	1	10	0	2	1	
LA ROUE	1889	B1D1	EB	I2R	1	14	2	2	1	
AMBIER	3992	B1D1	EB	I2R	2	15	2	2	1	
TRUY	2398	B1D1	EB	I2R	2	17	2	2	1	
LETTRE	1583	B1D1	EB	I1R	1	8	0	2	1	
MARTEAU	1532	B1D1	EB	I1R	1	9	0	2	1	
BOULE	1928	B1D1	EB	I2R	1	9	1	2	1	
PLATEAU	2135	B1D1	EB	I2R	2	15	1	2	1	
PUNTIER	773	B1D1	EB	I1R	1	6	0	2	1	
BOULON	2044	B1D1	EB	I2R	2	15	1	2	1	
BOULON	2044	B1D2	EB	voir B1D1	2	15	2	2	1	
BOULON	2593	B1D2	EB	voir B1D1	2	19	2	2	1	
BOULON	746	B1D1	EB	I1R	1	6	0	2	1	
BOULON	2118	B1D1	EB	I1R	1	10	0	2	1	
BOULON	4350	B1D1	EB	I1R	2	28	4	2	1	
BOULON	1958	B1D1	EB	I1R	1	9	1	2	1	
BOULON	2573	B1D1	EB	I1R	2	19	2	2	1	
BOULON	2741	B1D1	EB	I1R	2	22	4	2	1	
TOTAL	38748				27	246	24	36	18	

(2) Inventaire des biens de reprises :

La totalité des IRU nécessaires à l'exploitation de la totalité du réseau ont été contractualisés à fin 2012 et l'inventaire des biens de reprises s'établit comme suit :

Type d'investissement	Linéaire (m) ou Unités
Cession de Tronçons Réseaux Métropolitains (2000 à 2009) - 1000000	4 623
Levier de Réseau (EUX) 2000m - 1000000	0
Tronçons Réseaux (EUX) 2000m - 1000000	39 774
Tronçons Réseaux (EUX) 2000m - 1000000	7 000
Tronçons Réseaux (EUX) 2000m - 1000000	7 500
Tronçons Réseaux (EUX) 2000m - 1000000	47500
Tronçons Réseaux (EUX) 2000m - 1000000	1
Tronçons Réseaux (EUX) 2000m - 1000000	20 660
Tronçons Réseaux (EUX) 2000m - 1000000	11 420
Tronçons Réseaux (EUX) 2000m - 1000000	21 560
TOTAL	160 037

iv) Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaire à la continuité du service public :

Le réseau ne disposant de la recette générale sans réserve majeure que depuis fin décembre 2011, il n'a pas fait l'objet d'engagements à incidences financières.

d) Présentation des méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuels retenus :

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Les comptes annuels sont établis selon les principes et méthodes édictés par le plan comptable et dans le respect des grands principes suivants :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Règles de prudence et permanence des méthodes

i) Méthode d'évaluation :

Les IMMOBILISATIONS sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de revient, hors taxes déductibles. Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

Éléments constitutifs de l'infrastructure : Le mode d'amortissement utilisé pour l'ensemble des biens immobilisés est le mode linéaire.

Pour les équipements dits « passifs », la licence système d'information et les frais d'accès aux services, la durée d'amortissement retenue est la période allant de la date de mise en service jusqu'au terme de la concession.

Il en va de même pour les biens dits « actifs ». Par ailleurs, des provisions sont constituées tout au long de la durée d'exploitation pour leur renouvellement.

Éléments non constitutifs de l'infrastructure : Le mode d'amortissement pratiqué pour ces immobilisations est le mode linéaire de la date de mise en service jusqu'au terme de la concession.

Les AMORTISSEMENTS pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire exclusivement et en fonction des dispositions fiscales, et de leur durée de vie prévisionnelle.

Si la règle établie met en évidence une diminution durable de la valeur, une dépréciation est comptabilisée.

En ce qui concerne les IMMOBILISATIONS FINANCIERES, les titres de participations, et les autres titres immobilisés sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition; toutefois, les frais annexes non représentatifs d'une valeur vénale sont imputés directement en charges.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation des titres est constituée.

La valeur brute des STOCKS de marchandises et d'approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, à l'exclusion de tous frais financiers.

Les CREANCES ont été valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation étant pratiquée chaque fois que la valeur d'inventaire se trouve inférieure à la valeur comptable.

Les DEPRECIATIONS traduisent la constatation, en fin d'exercice, de la baisse de l'évaluation des éléments d'actifs par rapport à la valeur comptable nette (y compris les valeurs mobilières de placement).

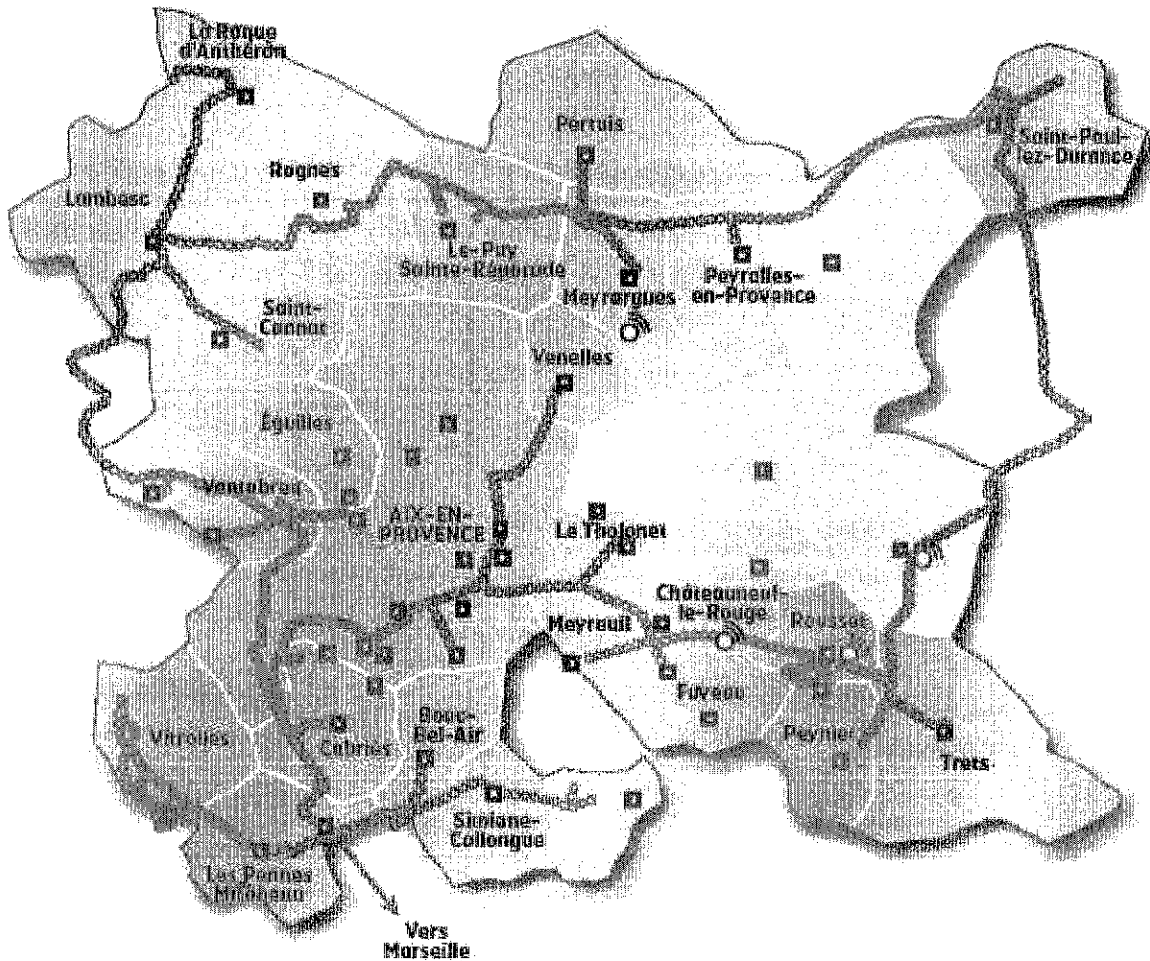
Les PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES sont constatées dans le respect des principes énoncés par le CRCN° 2000-06 du 7/12/2006.

Les SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS font l'objet d'une reprise correspondant à un montant égal à la dotation aux amortissements affectés du rapport : Subventions/Immobilisations afin de tenir compte du caractère partiel de la subvention.

Vous trouverez dans le rapport des Commissaires aux Comptes en Annexe 1 du présent rapport la méthode de calcul retenue.

2) RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU

a) Cartographie du réseau



Cette carte correspond au réseau tel que constitué à fin 2012.

b) Rappel du projet

Le réseau backbone et de collecte de communications à très haut débit de la CPA est un réseau de plus de 359 km.

Ce réseau permet de raccorder 74 Z.A. réparties sur l'ensemble du territoire de la CPA dans le but d'améliorer l'attractivité du territoire et favoriser le développement des entreprises déjà implantées.

Autre objectif du réseau : la desserte à terme de 20 NRA dans le but de réaliser des opérations de dégroupage (18 lors du premier établissement du réseau, 1 au cours de l'exercice 2012, une autre prévu au cours de l'année 2013).

Les 19 NRA dégroupés dans le cadre du 1^{er} établissement sont les suivants :

Cabriès	Coudoux	La Roque d'Anthéron
Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Luyes	Meyrargues	Peyrolles
Plan de Campagne	Puylobier	Rognes
Rousset	Simiane	St Cannat
Saint Paul lez Durance	Trets	Ventabren
Europole de l'Arbois		

Courant 2013, le de Venelles doit à son tour être dégroupé par CAPAIX CONNECTIC. La raison de son non dégroupage à fin 2012 est entièrement liée à des problématiques techniques et administratives propres à France Télécom.

Sur les quelques 110.000 lignes que compte le territoire de la CPA, le dégroupage des NRA permet à près de 40.000 lignes d'accéder à des offres en dégroupage total et de ce fait les usagers finaux ne sont plus tenus de disposer d'un abonnement France Télécom (économie d'environ 190 € T.T.C. par an pour les usagers qui résilient leur abonnement).

Conscient que le seul dégroupage des NRA ne permettrait pas de proposer 2 Mbps à tout usager implanté sur le territoire de la CPA, la convention de D.S.P. liant CAPAIX CONNECTIC et la CPA prévoit l'implantation d'antennes hertziennes pour les principales zones blanches et des solutions satellitaires pour les derniers cas.

c) Avancement des études et des travaux de la partie passive :

La recette générale sans réserve majeure du réseau a été prononcée le 23 décembre 2011 par la CPA. A fin décembre 2012, la totalité des études et la totalité des travaux du réseau passif réalisés représentent un réseau total de 359 575 ml dont 139 310 ml de génie civil réalisé.

i) *Avancement des études et des travaux de la partie active :*

L'architecture du réseau actif a été finalisée en décembre 2009, permettant la commande des équipements du Réseau.

Concernant le Wimax, CAPAIX CONNECTIC a informé la CPA par courrier des difficultés rencontrées concernant le déploiement de cette technologie (problématique de commercialisation).

La CPA a donné son accord de principe sur la substitution de cette technologie par une technologie hertzienne alternative. CAPAIX CONNECTIC a pris contact avec des prestataires de technologies Wifimax et la CPA lui a fait part de son accord lors du comité de Pilotage qui s'est tenu le 16 février 2010.

Les études menées par NOMOTECH (filiale de SFR – groupe Vivendi) ont mené la CPA et CAPAIX CONNECTIC à valider les implantations d'antennes Wifimax sur les communes de :

- Puylobier
- Chateauneuf le Rouge
- Rousset
- Meyrargues

Les études ont été finalisées au cours du 2nd trimestre de l'année 2010 et consécutivement à des réunions publiques, les antennes de Puylobier, Chateauneuf le Rouge et Rousset ont été implantées sur des sites existants.

Concernant l'antenne de Meyrargues, les études menées ont conclu à une implantation sur un site existant appartenant à TDF. Cette antenne a été activée au cours du premier semestre 2011.

d) Etat du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement :

i) *Etat du suivi du programme :*

(1) Réseau Passif

Concernant les travaux, la totalité des travaux de génie civil a été réalisé à fin 2010. Pour autant, le programme initial des travaux a changé de façon significative par rapport à celui prévu initialement à la Convention.

Le programme prévisionnel de la Convention prévoyait :

- 126,2 km de travaux de génie civil à construire
- 91,8 km de cession de fourreaux Neuf Cegetel (*Axe Lambesc – Les Pennes Mirabeau & Axe Saint Paul Lez Durance – Peynier*)
- 13,9 km de mise à disposition de fourreaux de la ville d'Aix (*Axe Beauvalle – Aix les Platanes – Aix Pont de l'Arc*),
- 10,2 km de mise à disposition de fourreaux du CG13 (*Axe Plan de Campagne – Simiane Collongue*),
- 26,3 km de location de fibres en IRU auprès de Neuf Cegetel (*Axe Bassin le Realtor – Aix les Milles – Aix Beauvalle*)
- 21,7 km de location de fibres en IRU auprès d'Escota (*Axe Meyrargues – Saint Paul Lez Durance*).

Soit un total prévisionnel de 290 km de réseau

A fin décembre 2012, ce programme est le suivant :

- 139,3 km de travaux de génie civil construits
- Nous avons été amené à construire plus de génie civil qu'initialement car nous avons raccordé 74 Z.A. en lieu et place de 51 initialement prévues et nous n'avons pas pu disposer de certains tronçons qui devaient nous être mis à disposition par les collectivités (Ville d'Aix et CG13 notamment).*
- 60,2 km de cession de fourreaux Neuf Cegetel (*Axe Lambesc – Les Pennes Mirabeau & Axe Bassin le Realtor – Aix les Milles*)
 - 39,8 km de location de fourreaux en IRU auprès de Global Crossing (*Axe Saint Paul Lez Durance – Peynier*)
 - 19,9 km de location de fourreaux en IRU auprès d'Escota (*Axe Aix Pont de l'Arc – Trets*)
 - 33,0 km de location de fibres en IRU auprès d'Escota (*Axe Aix Beauvalle – Venelles & Axe Meyrargues – Saint Paul Lez Durance*)
 - 7,0 km de location de fibres en IRU auprès de Neuf Cegetel (*Z.A. les Milles*)
 - 7,5 km de location de fibres en IRU auprès de Completel (*Axe Aix les Milles – Aix Beauvalle*)
 - 4,6 km de mise à disposition de fourreaux du CG13. (*Axe Plan de Campagne – Simiane*)
 - 47,5 km de location de fibres en IRU auprès de Viatel (*Axe Bassin le Realtor- Marseille*)

Soit un total actualisé de 360 km de réseau.

La raison essentielle du changement du programme prévisionnel réside dans les reprises d'infrastructures de la ville d'Aix et du CG13 initialement prévues.

Il s'est avéré que les infrastructures de la ville d'Aix étaient impropres à la constitution de l'ossature du réseau car discontinues, destinées à d'autres usages initialement que des réseaux de communications à très haut débit (éclairage public, réseau de pilotage de la signalisation routière etc.) et nécessitaient, de plus, des travaux de réfection.

Le cumul de ces deux points étant incompatibles avec les délais de construction prévus à la Convention, il a été convenu entre CAPAIX CONNECTIC et la CPA d'opter pour une autre alternative : contracter des IRU avec la société ESCOTA en lieu et place des infrastructures de la ville d'Aix notamment.

Pour information, les IRU sont une forme de location d'infrastructures sur une période longue (15 à 20 ans) et leur paiement s'effectue en une seule fois ; contrairement à la location où le règlement s'effectue de façon annuelle ou mensuelle et de ce fait est soumis à une réactualisation (inflation, indice du coût de la construction etc.).

En ce sens les IRU (tout comme les locations) constituent un bien de reprise et non pas un bien de retour (ce qui est le cas pour la construction de génie civil et les rachats d'infrastructures) pour la CPA.

Ce changement représente plus de 8% du linéaire global du projet et impacte l'économie générale de CAPAIX CONNECTIC ce qui explique notamment une partie de l'augmentation des investissements de 1^{er} établissement du délégataire et une partie du retard dans le lancement de la commercialisation de nos services en fibre optique à destination des entreprises.

A l'exception du renforcement du réseau en contrat de location de fibre sur l'axe Meyrargues – Saint Paul Lez Durance, l'ensemble des contrats ont été signés avec les différentes parties.

(2) Réseau Actif

A la fin de l'exercice 2012, 19 NRA sont ouverts à la commercialisation. Vous trouverez supra dans la partie consacrée aux biens de retour (1-g-2) le détail des équipements actifs implantés de façon à pouvoir commercialiser les services sur les NRA.

Les NRA ouverts à la commercialisation sont les suivants :

Cabriès	Coudoux	La Roque d'Anthéron
Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Luynes	Meyrargues	Peyrolles
Plan de Campagne	Puylobier	Rognes
Rousset	Simiane	St Cannat
Saint Paul lez Durance	Trets	Ventabren
Europole de l'Arbois		

e) Analyse de la qualité du service rendu et les mesures proposées par le Délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers

Concernant les services en fibre optique, l'analyse de la qualité du service rendu aux usagers pour l'exercice 2012 n'a pas pu être menée compte tenu du peu de recul sur la commercialisation desdits services.

Concernant les services DSL, la qualité du service rendu aux usagers ne peut être mesurée en tant que tel, CAPAIX CONNECTIC disposant de prêt de 8.000 usagers à fin 2012.

Le bon indice concernant la qualité du service rendu est à trouver dans le rapport d'exploitation actif. Dans la mesure où le réseau de CAPAIX CONNECTIC n'a pas subi de pannes sur ses éléments actifs en 2012 et que le taux de disponibilité au trafic est de 100%, on peut penser que la qualité de service rendue aux usagers est optimum.

3) RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU

a) Présentation générale :

L'exploitation du réseau concerne l'ensemble des activités nécessaires à la livraison des services, la gestion de leur qualité et de leurs évolutions et les interventions de maintenance préventive et curative.

Le premier établissement du réseau s'échelonnant entre septembre 2008 et Juin 2011, les premières activations du réseau avec prise en exploitation ont eu lieu en aout 2010.

ij) Un centre d'exploitation 24/24 7/7

Afin de garantir la bonne exploitation du réseau, CAPAIX CONNECTIC s'appuie sur les centres d'exploitation de Forclum Numérique et SFR Collectivités qui lui apportent des ressources techniques et humaines nécessaires à sa mission de service public : experts réseau, ingénieurs et techniciens, plateformes et outils de supervision...

Le centre d'exploitation (ou NOC) assure les opérations suivantes qui restent néanmoins placées sous la responsabilité et le contrôle de CAPAIX CONNECTIC :

Un service dit « Service Technique Client » est à disposition des Opérateurs pour la notification des incidents. Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7. Chaque notification fait l'objet d'un Ticket d'Incident. Ce Ticket d'Incident est géré par le NOC qui, après identification du problème, décide de la procédure à appliquer : reconfiguration du Réseau, appel du mainteneur pour intervention sur site.

Le NOC exploite et supervise en temps réel les équipements du réseau. La plateforme de supervision surveille le bon fonctionnement des équipements techniques et le respect de la qualité du service demandé. Les équipements sont interrogés fréquemment (notion de polling) pour vérifier leur état et remontent des alertes en cas d'incidents (traps ou syslog) au système de supervision.

La supervision du Réseau est effective 24h/24, 365 jours par an sur l'ensemble des systèmes actifs installés. Elle concerne les activités suivantes :

- Surveillance en temps réel des systèmes (Equipements de communications électroniques et produits d'environnements associés),
- Pré-diagnostic des incidents intervenus sur les équipements actifs,
- Résolution des incidents et rétablissement du fonctionnement du Réseau via une intervention locale sous la responsabilité et le contrôle de CAPAIX CONNECTIC
- Gestion du contrôle d'accès aux sites,
- Organisation des opérations de maintenance curative des équipements actifs et des infrastructures passives sous la responsabilité et le contrôle de CAPAIX CONNECTIC,
- Organisation des opérations de maintenance des équipements actifs, des infrastructures passives, des boucles locales et liaisons dégroupées sous la responsabilité et le contrôle de CAPAIX CONNECTIC.

ii) Les principales fonctions d'exploitation

- Recette des liaisons et prise en charge des infrastructures,
- Mise en exploitation des équipements,
- Raccordements (gestion et suivi des délais),
- Assurance de la disponibilité des services,
- Gestion des documentations et des supports pour maintenance des réseaux,
- Suivi des contrats de maintenance et des équipements de remplacement,


- Gestion de l'intégrité des réseaux.

b) **Compte rendu technique :**

i) **Tableau de bord de disponibilité du réseau actif :**

Les indicateurs donnés ci-dessous, correspondent au taux de disponibilité constaté sur le réseau actif pendant l'année 2012. Ce taux de disponibilité se mesure par service réseau, en prenant en compte les services qui se sont ouverts progressivement au cours de l'année 2012.

Cœur de Réseau

Taux de disponibilité  100 %

Nra

Taux de disponibilité  100 %

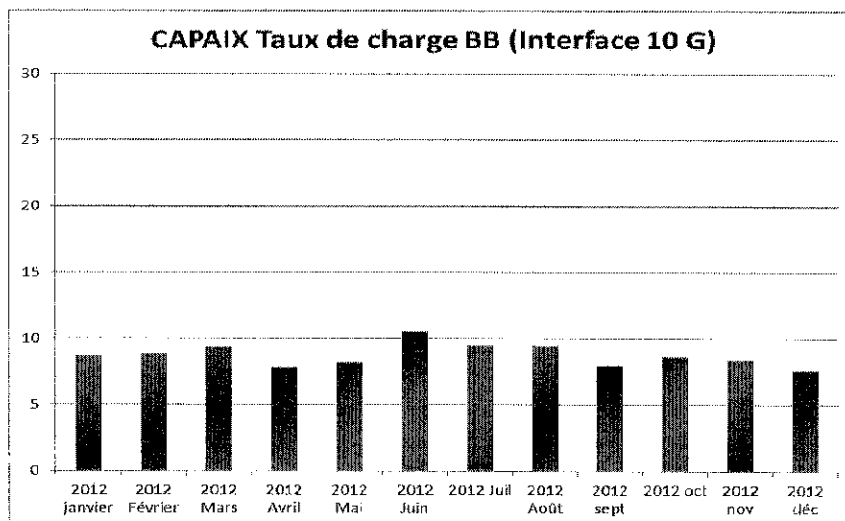
ii) **Evolution générale de l'état des matériels et équipements exploités :**

Les équipements installés sont neufs.

iii) **Evolution de l'activité :**

(1) Cœur de réseau actif

Le diagramme ci-dessous rend compte de la charge de trafic sur l'ensemble du cœur de réseau CAPAIX CONNECTIC. La lecture de ce diagramme permet de conclure que le taux de charge du cœur de réseau est maîtrisé.



(2) NRA

Le diagramme suivant indique le taux de charge moyen sur l'ensemble des boucles de DSLAM. Une boucle DSLAM consiste dans le regroupement sur une paire de fibre optique du trafic (les connexions des usagers finaux) de plusieurs NRA. L'organisation d'une boucle consiste à « chaîner » une série de NRA entre 2 POPs.

Ces boucles permettent ainsi une meilleure optimisation des capacités optiques du réseau ainsi qu'une surveillance plus aisée.

Le réseau construit par CAPAIX CONNECTIC dispose à ce jour de 4 boucles DSLAM :

La boucle n°1 concerne les NRA de :
Venelles – Luynes - Ventabren – Saint Cannat

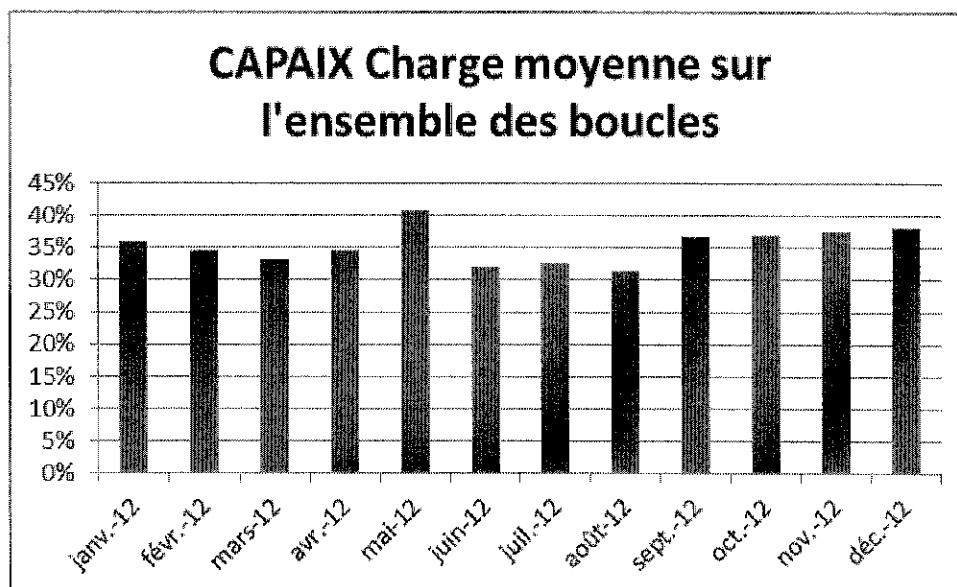
La boucle n°2 concerne les NRA de :
Europole de l'Arbois – Coudoux – Rognes – La Roque d'Anthéron – Le Puy Sainte Réparate.

La boucle n°3 concerne les NRA de :
Le Tholonet – Rousset – Trets – Puyloubier – Saint Paul Lez Durance – Peyrolles – Meyrargues.

La boucle n°4 concerne les NRA de :
Plan de Campagne – Simiane – Cabriès – Lambesc.

(a) Histogramme du taux de charge de l'ensemble des boucles NRA

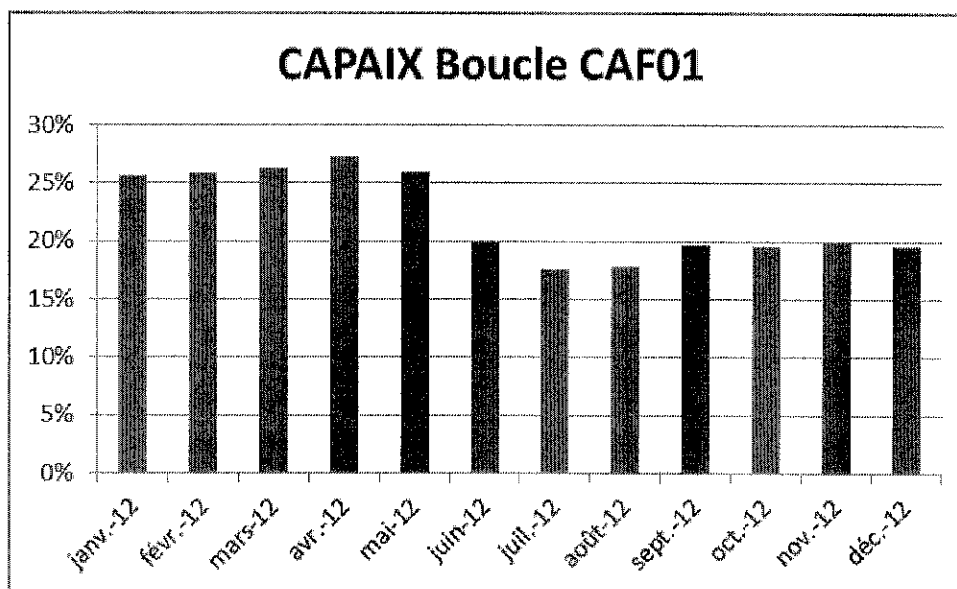
Vous trouverez ci-dessous les histogrammes permettant de lire le taux de charge de chacune de ces boucles NRA.



Le taux de charge est maîtrisé avec un taux toujours inférieur à 45 %.

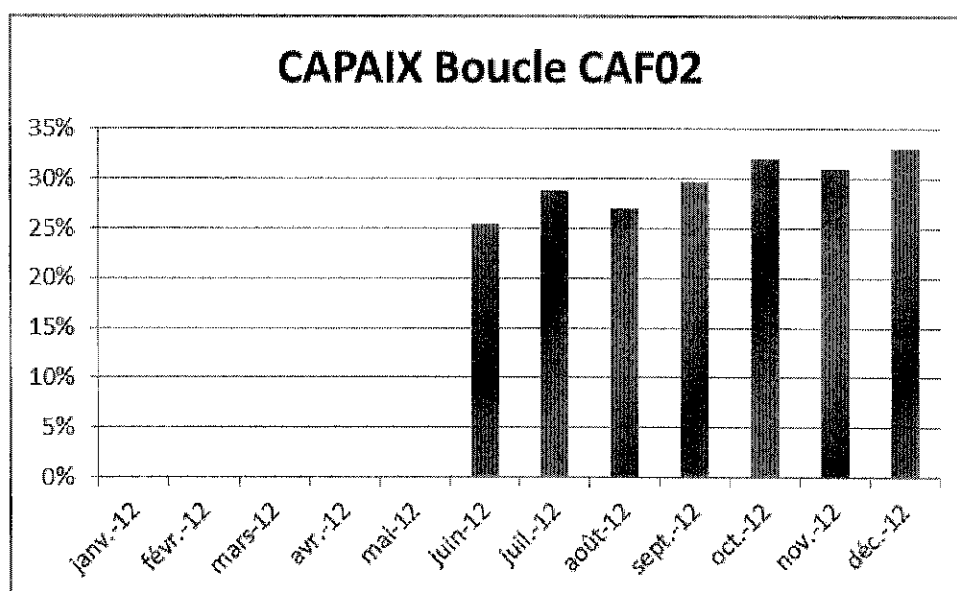
(b) Histogramme du taux de charge de la boucle DSLAM n°1 :

Le taux de charge pour cette boucle DSLAM (Venelles – Luynes - Ventabren – Saint Cannat) est maîtrisé.



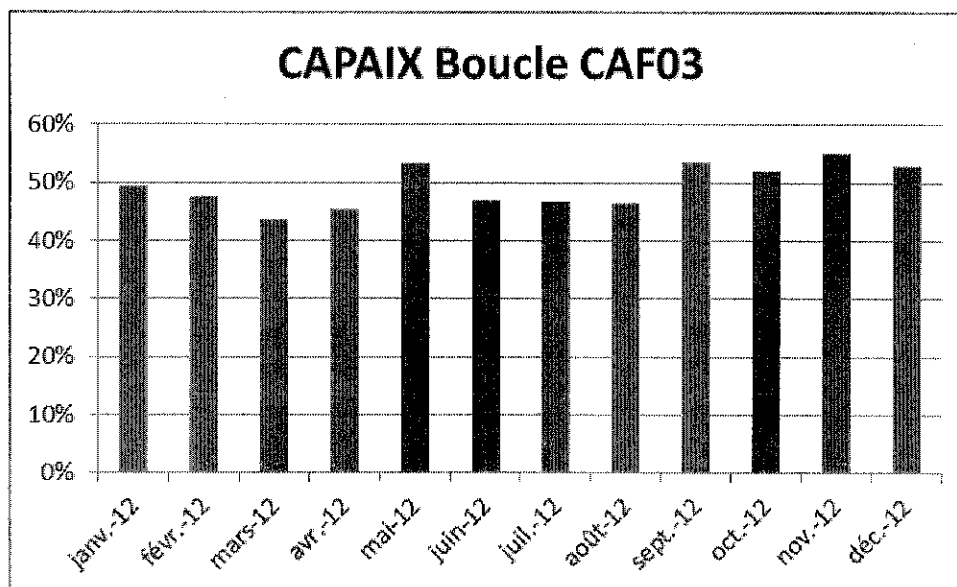
(c) Histogramme du taux de charge de la boucle DSLAM n°2 :

Le taux de charge pour cette boucle DSLAM (Europole de l'Arbois – Coudoux – Rognes – La Roque d'Anthéron – Le Puy Sainte Réparate) est maîtrisé.



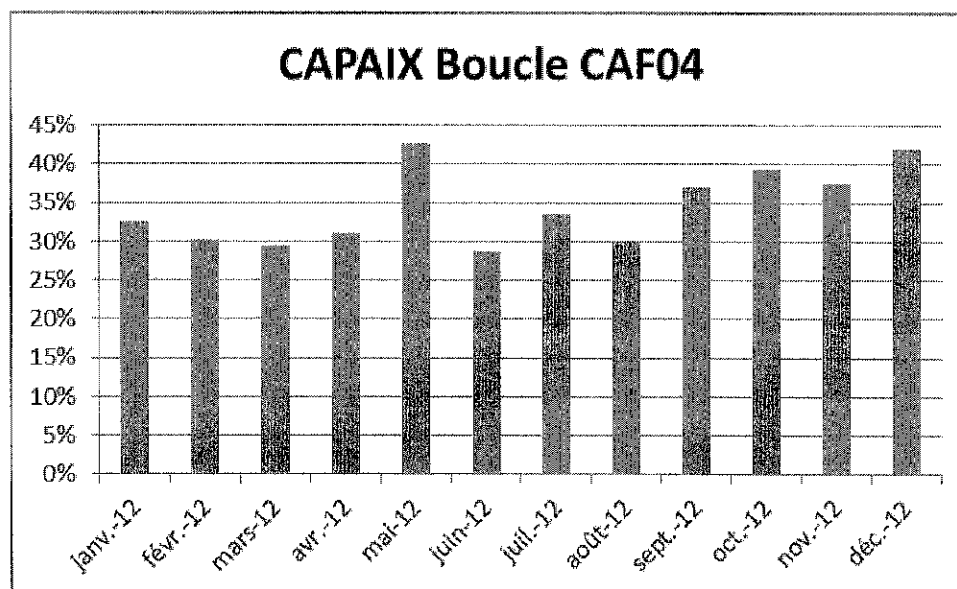
(d) Histogramme du taux de charge de la boucle DSLAM n°3 :

Le taux de charge pour cette boucle DSLAM (Le Tholonet – Rousset – Trets – Puylobier – Saint Paul Lez Durance – Peyrolles – Meyrargues.) est maîtrisé.



(e) Histogramme du taux de charge de la boucle DSLAM n°4 :

Le taux de charge pour cette boucle DSLAM (Plan de Campagne – Simiane – Cabriès – Lambesc..) est maîtrisé.



iv) Modification technique éventuelle de l'organisation des Services :

Aucune modification technique venant impactée l'organisation des services n'est intervenue en 2012.

v) Travaux d'entretien et de renouvellement :

Les équipements déployés sont neufs, l'ensemble des équipements font l'objet d'un contrôle visuel au titre de la maintenance préventive et d'un changement des filtres d'aération une fois par an.

vi) Inventaire annuel et consolidé des biens constituant le Réseau :

100% du linéaire a été construit sur le territoire de la CPA au 31 décembre 2012. L'inventaire des biens constituant est indiqué dans le rapport d'activité financier dans les parties concernant l'inventaire des biens de retours et des biens de reprises.

vii) Evénements intervenus sur le réseau actif :

Aucun incident nécessitant une opération de maintenance curative sur les équipements actifs n'est intervenue en 2012.

viii) Etudes des capacités :

Les études menées à ce jour indiquent que le réseau ne fait pas état de sous-capacité à fin 2012.

ix) Enquête de satisfaction des usagers :

Du fait du peu de maturité des relations commerciales à fin 2012 entre Capaix Connectic et ses clients (36 mois max.) aucune enquête de satisfaction des usagers n'a encore été menée.

x) Veille technologique :

Aucune technologie de rupture n'a encore fait jour et sollicite l'intérêt de CAPAIX CONNECTIC pour une éventuelle mise en œuvre sur le projet.

4) RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMERCIALISATION DU RESEAU :

a) Préambule et contexte marketing :

i) *Notes sur les évolutions du marché*

(1) *Le marché GP*

(a) *Croissance forte HD*

Le nombre d'abonnements à internet à haut débit et très haut débit (ADSL, câble, fibre,...) atteint 24,0 millions à la fin de l'année 2012, en croissance de 1,2 million en un an. Sur ce total, le haut débit représente 22,4 millions de lignes (+1 million). Le très haut débit bénéficie d'une très forte croissance : le nombre d'abonnements à la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) augmente de près de 60% en un an (+117 000 abonnements) et les autres abonnements de plus de 100 Mbits/s de 33%. Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit progresse d'environ 250 000 et atteint 1,6 million à la fin de l'année 2012. La technologie la plus répandue est le DSL avec plus de 99,1% de la population éligible à cette technologie, suivi par le câble coaxial. D'autres supports permettent l'accession au Haut débit comme le satellite, le Wimax ou le Wi-fi.

(b) *Le marché des FAI Grand Public : Bonne percée de Free grâce au mobile*

L'année 2012 a été caractérisée par une très belle performance de Bouygues Télécom dont l'offre « quadruple-play » lancée en 2010 a poursuivi sa percée.

L'autre FAI a tiré son épingle du jeu est Free qui avec sa nouvelle offre Mobile qui est venue renforcer ses parts de marché sur le réseau fixe.

Après une perte de vitesse en 2011 due au lancement tardif de son offre « quadruple-play » (Open) Orange fait état d'une bonne résistance sur le haut débit en 2012 et d'une belle performance sur le très haut débit.

Au final, seul SFR a légèrement moins performé que ses concurrents.

FAI	Chiffre d'affaires 2011	Part de marché 2011	Chiffre d'affaires 2012	Part de marché 2012	Chiffre d'affaires 2011	Part de marché 2011	Chiffre d'affaires 2012	Part de marché 2012
Orange	8 880 000	48,00%	8 879 000	47,00%	9 598 000	45,86%	9 893 000	41,05%
Free	4 456 000	24,09%	4 504 000	23,84%	4 849 000	23,17%	5 364 000	22,38%
SFR	4 444 000	24,02%	4 592 000	24,31%	5 042 000	24,09%	5 075 000	21,18%
Bouygues	311 000	1,68%	428 000	2,27%	1 124 100	5,37%	1 846 000	7,70%
Autres	409 000	2,21%	488 000	2,58%	315 000	1,51%	1 787 000	7,45%
Total	18 500 000		18 891 000		20 928 100		23 965 000	

(2) Le marché « Pro »

(a) Etat du marché en 2012 :

Les TIC sont donc devenus un enjeu incontournable pour les entreprises avec notamment le développement des services bancaires en lignes, la E-administration, les visioconférences, les développements des outils de travail collaboratifs internes à l'entreprise mais aussi avec ses partenaires, qu'il s'agisse de ses Clients, de ses Fournisseurs ou de ses confrères.

La majorité des acteurs majeurs du marché « Pro » sont clients des réseaux RIPS.

Ils sont segmentés en 4 typologies d'acteurs :

- Les nationaux : SFR, Bouygues télécom, Orange, Complétel
- Les internationaux : Verizon, Colt, BT, Worldcom
- Les FVNO (opérateurs de réseaux fixes virtuels : les opérateurs qui ne possèdent pas d'infrastructure de réseau) : Alsatis, Acropolys, Celeste
- Les « locaux » : Pacwan, Jaguar.

Sur le segment des PME et des GE, les opérateurs ont intensifié la commercialisation d'offres de services indépendantes du débit, mais nécessitant la fourniture du service en fibre optique. La mise en œuvre de cette nouvelle approche se traduit par les baisses tarifaires pratiquées sur le débit de référence qu'est le 10 Mbit/sec.

Sur le segment des TPE, la capillarité dans les Z.A. et les nouvelles offres LGC RCA ainsi que les offres de gros de France Télécoms sur les sites dits « popés » participe à la mise en œuvre d'offres en fibre optique à bas débit de façon à concurrencer les offres SDSL dans les territoires où la qualité du cuivre ne permet pas une qualité de services satisfaisante.

(b) Quelles évolutions en 2013 ?

Orange propose depuis décembre 2011 une offre très agressive afin de répondre aux attentes en Très Haut Débit des TPE et PME avec une nouvelle offre : « La Fibre Pro », une offre 100 % fibre et à débit symétrique 100 Mbits/sec qui, pour un tarif attractif (à partir de 69 € H.T. / mois), permet aux professionnels de bénéficier de la qualité et de la puissance d'un réseau 100 % fibre de bout en bout avec un débit symétrique de 100 Mbits/sec. Par rapport au débit ADSL classique, cette solution permet un débit de plus de cinq fois supérieur en réception à plus de 100 fois supérieur en envoi.

Ce type d'offre représente une menace importante pour l'avenir des offres de services proposées par CAPAIX CONNECTIC, car comme le précise le communiqué de presse d'Orange : « Comme elle s'adresse aux petites entreprises et aux professionnels, la « Fibre Pro » s'appuie sur le réseau en fibre optique (FTTH) qu'Orange est en train de déployer en France. L'objectif est d'apporter la fibre d'ici 2015 à 3 600 communes réparties dans 220 agglomérations incluant l'ensemble des grandes villes et des villes moyennes en France ».

Les 34 communes de la CPA faisant parties du plan FTTH d'Orange, ce type d'offres pourrait être proposé dès 2012-2013 aux entreprises des villes d'Aix-en-Provence et Vitrolles.

Ce nouveau type d'offres à un tel niveau de prix, est un phénomène totalement imprévisible, sur lequel CAPAIX CONNECTIC n'a aucune influence, et préfigure du niveau de prix qui devra être proposé aux clients de la DSP (une diminution par 15 des tarifs actuellement proposés), afin que les usagers du Pays d'Aix puissent bénéficier des services associés au réseau Très Haut Débit de la CPA.

b) Commercialisation :

L'une des missions de CAPAIX CONNECTIC est de permettre aux collectivités de renforcer l'attractivité de leurs territoires en développant l'usage des services numériques, sur les marchés entreprises, collectivités et résidentiels :

- Dynamiser le libre jeu du marché en accueillant plus d'opérateurs sur le territoire
- Favoriser le développement de services innovants, à moindre coût pour plus de compétitivité des entreprises ou une meilleure satisfaction des citoyens

L'enjeu est donc multiple :

- créer les conditions technico-économiques de la venue d'opérateurs,
- les accompagner dans le développement d'offres pertinentes sur le territoire.

Nous devons donc répondre aux enjeux des usagers opérateurs de service et de leurs clients utilisateurs finaux. La présence locale de CAPAIX CONNECTIC est particulièrement déterminante pour comprendre les enjeux locaux et y apporter des réponses adaptées au contexte local.

L'activité commerciale est organisée en 4 pôles :

- Un pôle technico-commercial (dirigé depuis 2011) par P.T. Beun dont les missions sont les suivantes :
 - o Apporter un soutien aux équipes commerciales des opérateurs en avant-vente dans la définition des solutions techniques
 - o Garantir le bon déploiement des projets en support des équipes d'exploitation.
- Un pôle Administration des Ventes pilotées depuis Boulogne par notre partenaire SFR Collectivités dont les missions sont les suivantes :
 - o Réception et saisie des commandes, suivi des commandes
 - o Suivi des commandes spécifiques, coordination des entités opérationnelles.
 - o Facturation, gestion des relances des impayés, production de tableaux de bords commerciaux, gestion des contrats clients.
- Un pôle vente aux acteurs grands publics nationaux sur le marché résidentiel dirigé par L. Dubois depuis Boulogne :
 - o Commercialisation des offres lignes d'accès ADSL et des offres d'infrastructure type FON (location de Fibre Optique Noire) auprès des opérateurs nationaux.
 - o Lancement des nouveaux opérateurs de service : définition des procédures, des interconnexions, montée en compétence des équipes techniques de ces opérateurs,
- Un pôle vente « Pro » dont les missions sont les suivantes (également dirigé par P.T. Beun) :
 - o Promouvoir directement les usages auprès des clients finaux à travers des rendez-vous clients
 - o Animer un réseau de partenaires, opérateurs locaux et nationaux présents localement

Vous trouverez ci-dessous un tableau de suivi des principaux services proposés par CAPAIX CONNECTIC :

Tableau de suivi du cumul des Abonnés ADSL et du nombre de NRA en Production par rapport aux prévisions Plan d'Affaires initial :

13001ARB								12	168	187	195	199	204	211	221	224
13019CAB		306	316	334	344	351	359	367	375	383	390	397	399	399	399	407
13050LAM	715	722	723	730	722	726	723	724	788	795	808	827	843	862	862	862
13059MEY	192	246	247	253	257	259	258	266	269	272	277	279	285	285	285	285
13071PMP		144	150	155	159	164	163	168	168	171	176	178	178	178	178	178
13074PYR	310	402	407	407	422	429	431	432	434	458	461	462	467	473	473	473
13079PUL	14	157	163	165	175	183	185	184	184	185	185	187	191	192	192	192
13080LPU	329	409	414	421	428	441	439	451	451	455	455	464	465	472	472	472
13082ROG	309	430	434	432	434	435	456	465	461	463	467	469	475	474	474	474
13084LRO	275	371	368	377	385	391	389	398	395	393	396	400	399	407	407	407
13087ROU	24	376	388	389	396	394	402	410	418	421	426	429	443	446	446	446
13091SCA	376	430	438	439	443	439	443	451	458	457	467	472	480	484	484	484
13099SPA	11	77	78	82	82	85	90	87	89	88	87	90	93	95	95	95
13107SIM		332	343	353	367	377	384	406	430	441	463	468	483	496	496	496
13109THO	20	268	270	270	276	277	278	290	291	293	302	306	307	313	313	313
13110TRE	17	713	723	740	748	753	755	765	783	801	808	825	846	850	850	850
13114VET		350	351	353	356	360	368	372	374	373	381	387	396	396	396	396
13118COX	322	394	395	392	384	383	381	387	395	391	388	388	384	380	380	380
13888LUY		299	297	301	304	304	303	314	312	315	332	338	346	351	351	351
	2914	6426	6505	6593	6682	6763	6975	7124	7270	7354	7473	7577	7701	7785	7785	7785
	156	155	79	88	89	81	212	149	146	84	119	104	124	84	84	84
	13	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
	3369	5517	5604	5691	5778	5865	5952	6040	6127	6214	6301	6388	6475	6562	6562	6562
	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Graphique de suivi du cumul des Abonnés ADSL et du nombre de NRA en Production par rapport aux prévisions
Plan d'Affaires initial :

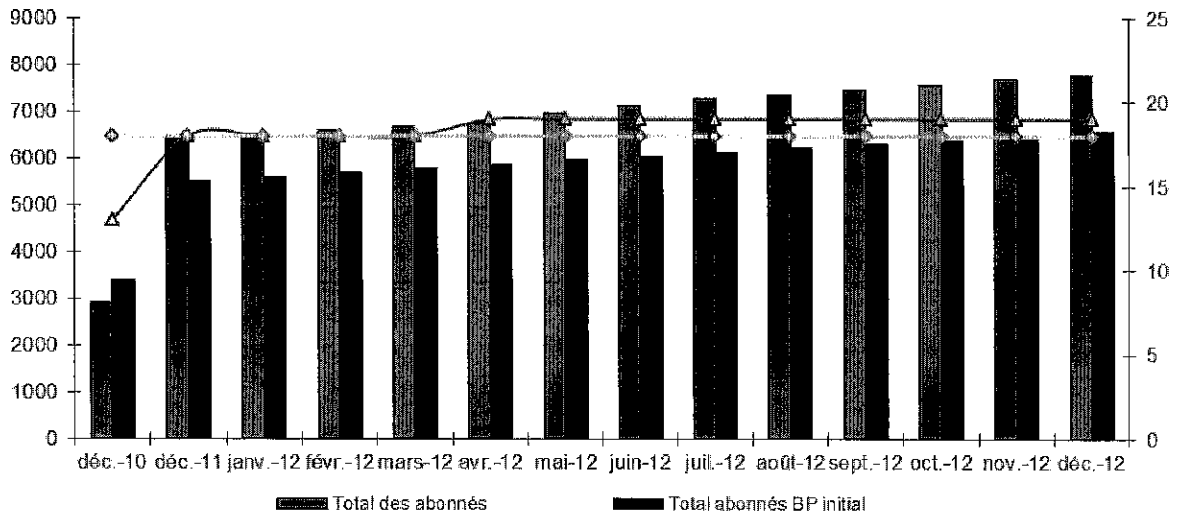


Tableau de suivi du cumul des contrats Lan To Lan signés :

Objet	Objet	Objet	Objet	Objet
ACROPOLIS	Loc 1 PFON	Dataix - Ch Réaltor	01	02/06/2011
COMPLETEL	Loc 1 PFON	FDJ	01	15/09/2010
COMPLETEL	Maintenance 1 PFON		02	15/09/2010
COMPLETEL	Loc 1 PFON	FDJ	03	14/01/2011
COMPLETEL	Maintenance 1 PFON		04	14/01/2011
COMPLETEL	L2L 20 Mbps	AUTOESCAPE	05	15/02/2011
COMPLETEL	Loc 1 PFON	SOFTWARE	06	22/03/2011
COMPLETEL	L2L 10 Mbps	SII Provence Méditerranée	07	13/09/2011
COMPLETEL	L2L 10 Mbps	SCB	08	16/08/2011
COMPLETEL	L2L 20 Mbps	ST PELLENC	09	21/09/2011
COMPLETEL	L2L 10 Mbps	EXTELIA	10	29/09/2011

COMPLETEL	L2L 20 Mbps	SII 2ième VLAN	11	07/02/2012
COMPLETEL	L2L 10 Mbps	ACTINDUS	13	06/03/2012
COMPLETEL	L2L 20 Mbps	CFA	14	06/03/2012
DECLIC TELECOM	Open-Lan 1 Gbps (40 sites)		01-001	21/07/2011
DECLIC TELECOM	Open-Lan 1 Gbps (40 sites)	Cité Gestion - Arbois 20 Mbps	01-001	21/07/2011
DECLIC TELECOM	Open-Lan 1 Gbps (40 sites)	G2C Environnement - Venelles - 10 Mbps	01-004-001	21/05/2011
DECLIC TELECOM	Open-Lan 1 Gbps (40 sites)	Eurodia ZAC St Martin - 10 Mbps	01-004-002	26/10/2011
INTERROUTE	Loc 1 PFON	FDJ	01	21/04/2010
JAGUAR	L2L 40 Mbps	Camping Marina Plage	001	02/05/2011
JAGUAR	L2L 10 Mbps	MRS - ZI Couperine	002	05/07/2011
JAGUAR	L2L 20 Mbps	Antidot	003	16/10/2012
JAGUAR	L2L 100 Mbps	Ortec Services	004	11/02/2013
PACWAN	L2L 10 Mbps	Siège PACWAN ZI les Milles	01	08/07/2011
PACWAN	L2L 10 Mbps	Mas de Provence - Aix	02	08/07/2011
PACWAN	L2L 40 Mbps	Siège PACWAN ZI les Milles Up grade	03-01	
SFR	L2L 20 Mbps	Office notarial de Venelles	Avt 1 B2579950	13/07/2011
SFR	L2L 10 Mbps	CLIP INDUSTRIE	B2984837	17/08/2010
SFR	L2L 6 Mbps	SPIE	B2915331	01/07/2010
SFR	L2L 10 Mbps	SAFEGE	B3868927	13/07/2011
SFR	L2L 10 Mbps	TOMMY HILFIGER	B4367726	03/10/2011
SFR	L2L 10 Mbps	LAFARGE BETONS SUD EST	B4310400	15/09/2011
SFR	L2L 10 Mbps	Office du tourisme AIX	B4492196	16/11/2011
SFR	L2L 10 Mbps	Ausy	B4566743	20/12/2011
SFR	L2L 10 Mbps	Médica	B4583819	08/02/2012
SFR	L2L 6 Mbps	CESI	B4855454	01/06/2012
SFR	IRU FTTS	SFR	01	11/07/2012
SFR	L2L 10 Mbps	LYCEE Pierre Mendes France	B4954665	10/09/2012
SFR	L2L 40 Mbps	ADF Vitrolles	B4953645	10/09/2012
SFR	L2L 6 Mbps	ADF Les Estroublancs	B5018599	10/09/2012
SFR	L2L 20 Mbps	Orbite	B5084410	16/10/2012
SFR	L2L 10 Mbps	Centrimex	B5115299	29/11/2012

Vous trouverez ci-dessous les principaux facteurs expliquant l'écart entre les prévisions initiales et le réel en matière de signature de contrats L2L :

- Le déficit de commandes de la CPA et des membres de la CPA qui s'appuient pour leurs besoins en fibre optique sur les opérateurs préexistants au lancement de la DSP ce qui amène à s'interroger sur l'intérêt du service public à apporter, lorsque ces derniers n'y font pas appel. De plus, cette pratique génère un préjudice pour CAPAIX CONNECTIC qui ne trouve pas les ressources « naturelles » à son développement et en plus voit les positions des opérateurs présents antérieurement au lancement du réseau d'initiative public se renforcer.
- Les arbitrages en termes de frais généraux qui ne sont pas en faveur d'un passage de leur télécommunication vers des services en fibre optique, pratiqués par les PME et TPE ciblées par CAPAIX CONNECTIC du fait de la crise économique.

- L'absence de transformation des liens SDSL en L2L des opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC.
- Les problèmes structurels liés à la Délégation qui a été confiée à CAPAIX CONNECTIC (absence de capillarité dans les Z.A., traversée d'Aix en Provence quasi impossible).

Par ailleurs CAPAIX CONNECTIC rencontre un problème structurel lié à la Délégation qui nous a été confiée :

- Le réseau commandé par la CPA ne prévoit pas la desserte des entreprises jusqu'à leur bâtiment en Z.A. et ceci représente un frein important à la commercialisation.
- La traversée d'Aix en Provence ne peut se faire sur la base d'un réseau dense d'infrastructures mobilisables comme initialement prévu et nécessite des travaux de génie civil, le recours à des infrastructures tierces de façon quasi systématique, ce qui a pour conséquence de renchérir les frais d'approches des usagers et au final nous conduit à ne pas pouvoir exploiter ce bassin important d'entreprises situées dans Aix en Provence.

1) Modification éventuelle de l'organisation des Services :

Au cours de l'exercice 2012, différents services ont vu leur catalogue de prix évoluer. En effet, la baisse des tarifs extrêmement importante des tarifs de France Télécom en matière de services DSL et Lan-To-Lan a contraint CAPAIX CONNECTIC à réaliser une diminution tarifaire à la baisse importante de ses services DSL et Lan-To-Lan afin de poursuivre l'accès au réseau aux différents usagers du territoire de l'Aire urbaine. Ces baisses tarifaires impactent automatiquement l'équilibre économique de la Délégation de Services Publics mais elles sont nécessaires dans le contexte concurrentiel.

Vous trouverez ci-dessous et de façon non-exhaustive les principaux impacts et conséquences des baisses tarifaires qu'CAPAIX CONNECTIC a dû réaliser.

- Impact & conséquence de la baisse des tarifs de France Télécom en matière de services DSL

France Télécom a baissé les prix du service en question de l'ordre de 25% depuis la notification de la Délégation de Services Publics, passant ainsi de 24,3 € H.T. par ligne en dégroupage total par mois à 19,2 € H.T. par ligne en dégroupage total par mois.

Cette chute importante des tarifs a conduit CAPAIX CONNECTIC à diminuer ses tarifs DSL de 21,3 € H.T. par ligne en dégroupage total par mois à 18,75 € H.T. par ligne en dégroupage total par mois. Soit une diminution du prix de vente de plus de 12%.

- La baisse des tarifs de France Télécom en matière de services de niveau 2 en fibre optique

France Télécom a effectué des baisses successives très importantes depuis 2009 concernant le service en question. Ainsi, sur les débits compris entre 6 et 20 Mbps, leurs prix ont été divisés par 2 à 3.

Cette chute importante des tarifs a contraint CAPAIX CONNECTIC à une diminution des tarifs en matière de service Lan-To-Lan de l'ordre d'environ 10% (cas du 10 Mbps par exemple) et d'introduire de nouvelles offres en bas débit.

L'intérêt de cette baisse tarifaire sur les bas débits et l'introduction de ces nouvelles offres est de proposer aux clients de CAPAIX CONNECTIC une alternative plus compétitive et une qualité de services supérieure à celles qu'ils pourraient avoir de l'opérateur historique.

Il en va de même pour les frais d'approche (frais de raccordement et frais d'accès aux services), que CAPAIX CONNECTIC a dû réviser.

- Introduction d'un nouveau service : IRU PTC

La consommation de services internet croissant sur la téléphonie mobile amène les opérateurs nationaux à mettre en place des systèmes de désaturation de leurs antennes relais via des solutions en fibre optique.

CAPAIX CONNECTIC a introduit une nouvelle offre de services à savoir les IRU PTC. Ce nouveau service a pour but de proposer (sans contrainte de distance et à ce seul usage) des offres de location en IRU de fibre optique noire permettant de relier des antennes de téléphonie-moblie.

(1) Wifimax

Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire de l'offre wifimax en vigueur en 2012.

PORTE DE LIVRAISON LOCAL			
Débit de la porte de livraison	Code Offre	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle en hébergement DSP
Ethernet 10M	ACC-SURF-901	1 000,00 €	- €
Ethernet 20M	ACC-SURF-901	1 000,00 €	- €
Fast Ethernet	ACC-SURF-901	1 000,00 €	- €
Giga Ethernet	ACC-SURF-902	3 000,00 €	- €

LIENS D'ACCÈS DISTRIBUÉS AUX OPÉRATEURS DU FAI EN WIFIMAX			
Summe	code offre	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle
WIFIMAX débit Max GP	ACC-WIMA-001	30,00 €	14,30 €
WIFIMAX débit Max PRO 1Mbps	ACC-WIMA-002	30,00 €	95,00 €
WIFIMAX débit Max 2 Mbps	ACC-WIMA-003	400,00 €	190,00 €
WIFIMAX débit Max 5 Mbps	ACC-WIMA-004	800,00 €	500,00 €
WIFIMAX débit Max 10 Mbps	ACC-WIMA-005	800,00 €	750,00 €

OPTION LIVRAISON HORS DSP ET INSTALLATION			
Option	code offre	Frais d'accès au service	tarif
Livraison TH2 Paris	ACC-WIMA-101	- €	45,00 €/mbps *

*calculé sur la base du 95ème percentile

OPTIONS PONCTUELLES ET AUTRES INFORMATIONS TARIFAIRES		
Option ponctuelle	code offre	Tarif
Resiliation	ACC-WIMA-304	60,00 €

Accessoires tarifaires		
	code offre	Tarif
Signalisation ou Intervention à tort	ACC-WIMA-319	250,00 €
Commande non-conforme sans installation	ACC-WIMA-320	60,00 €
Commande non-conforme avec installation	ACC-WIMA-321	310,00 €

(2) DSL

Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire de l'offre DSL en vigueur en 2012.

PORTIL DE LIVRAISON LOCALE				
Débit de la porte de livraison	Code Offre	Frais d'accès au service	Redevance Mensuelle en hébergement DSP	Redevance Mensuelle en site Distant
Ethernet 10M	ACC-SURF-901	1 500,00 €	- €	550,00 €
Ethernet 20M	ACC-SURF-901	1 500,00 €	- €	700,00 €
Fast Ethernet	ACC-SURF-901	1 500,00 €	500,00 €	1 100,00 €
Giga Ethernet	ACC-SURF-902	5 000,00 €	1 500,00 €	2 750,00 €

LIENS D'ACCÈS DISTRIBUÉS AUX OPÉRATEURS OU FAI EN DEGROUPEMENT PARTIEL			
Gamme	code offre	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle
DEGROUPEMENT PARTIEL MAX de Synchro - NRA de moins de 4500 lignes	ACC-DSL-099-01	66,00 €	13,01 €
DEGROUPEMENT PARTIEL MAX de Synchro - NRA de plus de 4500 lignes	ACC-DSL-099-02	66,00 €	10,17 €

LIENS D'ACCÈS DISTRIBUÉS AUX OPÉRATEURS OU FAI EN DEGROUPEMENT TOTAL			
Gamme	code offre	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle
DEGROUPEMENT TOTAL MAX de Synchro - NRA de moins de 4500 lignes	ACC-DSL-099-01	56,00 €	18,75 €
DEGROUPEMENT TOTAL MAX de Synchro - NRA de plus de 4500 lignes	ACC-DSL-099-02	56,00 €	17,01 €

OPTIONS PONCTUELLES ET AUTRES INFORMATIONS TARIFAIRES		
Option ponctuelle	code offre	Tarif
Resiliation acces partage	ACC-DSL-304	35,00 €
Resiliation acces total	ACC-DSL-304	20,00 €
Perte - Notification	ACC-DSL-306;ACC-DSL-306	- €

Accessoires tarifaires	code offre	Tarif
Signalisation à tort	ACC-DSL-323;ACC-DSL-323	125,77 €
Commande non-conforme	ACC-DSL-320;ACC-DSL-320	41,00 €
Intervention à tort	ACC-DSL-324;ACC-DSL-324	300,00 €
Migration 1 > 1	ACC-DSL-307	66,00 €
	ACC-DSL-307	56,00 €
Migration partiel vers total	ACC-DSL-314	56,00 €

(3) Lan To Lan

Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire de l'offre Lan To Lan en vigueur en 2012.

FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE ET REDEVANCE EN FONCTION DU DÉBIT			
<p>L'offre LAN TO LAN est une offre globale de bande passante Ethernet permettant d'établir des liaisons (1 VLAN par site) entre un site central (Tronc) et un ou plusieurs sites distants (feuille), soit sous forme unitaire soit en bundle de plusieurs liens (offre OpenLAN), ou entre deux sites distants du réseau.</p> <p>Toutes les topologies de réseau sont possibles sous réserve de faisabilité technique par le concessionnaire, notamment des liaisons points à POP du concessionnaire, des liaisons points à points intra réseau du Délégué, des VPN ethernet intra réseau du Délégué ou points clients raccordés en fibre(s) optique(s) au réseau.</p> <p>Les prix sont en € HT et valables pour une location avec engagement de 1 an minimum.</p>			
TARIFICATION DU SITE CENTRAL (TRONC)			
Débit de l'offre	Interface de livraison	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle
Tronc colocalisé ¹	Ethernet 10/100/1000/10000	1 500 €	0 €
Tronc distant 10 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	550 €
Tronc distant 100 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	1 100 €
Tronc distant 1 Gbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 750 €
¹ Le débit du tronc colocalisé sera déterminé par le délégué en fonction de la somme cumulée des débits des feuilles souscrites			
TARIFICATION DU SITE(S) DISTANT(S) (FEUILLE)			
Débit de l'offre L2L	Interface de livraison	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle
Feuille 2 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	270 €
Feuille 4 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	320 €
Feuille 6 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	375 €
Feuille 10 Mbits/s	Ethernet 100	1 500 €	450 €
Feuille 20 Mbits/s	Ethernet 100	1 500 €	550 €
Feuille 30 Mbits/s	Ethernet 100	1 500 €	640 €
Feuille 40 Mbits/s	Ethernet 100	1 500 €	700 €
Feuille 50 Mbits/s	Ethernet 100	1 500 €	800 €
Feuille 60 Mbits/s	Ethernet 100	1 500 €	860 €
Feuille 80 Mbits/s	Ethernet 100	1 500 €	900 €
Feuille 100 Mbits/s	Ethernet 100	1 500 €	1 000 €
Feuille 200 Mbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	1 450 €
Feuille 400 Mbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	1 750 €
Feuille 500 Mbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	1 895 €
Feuille 600 Mbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 035 €
Feuille 700 Mbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 170 €
Feuille 800 Mbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 300 €
Feuille 900 Mbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 425 €
Feuille 1 Gbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 500 €
Débit de l'offre L2L Zone d'Activités (*)	Interface de livraison	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle
Feuille 2 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	195 €
Feuille 4 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	290 €
Feuille 6 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	325 €
[*] Offre exclusivement éligible aux sites fournis par le Délégué dans les zones d'activités préfabriquées ou identifiées par le Délégué et n'incluant pas les travaux à réaliser en partie privée.			

OFFRE BUNDLE

Offre OpenLAN	Nb de sites	Débit total *	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle
OpenLAN 100M	Jusqu'à 5 sites	100 Mb/s partagé	3 000 €	2 000 €
OpenLAN 200M	Jusqu'à 10 sites	200 Mb/s partagé	5 000 €	3 500 €
OpenLAN 500M	Jusqu'à 20 sites	500 Mb/s partagé	7 000 €	5 000 €
OpenLAN 1G	Jusqu'à 40 sites	1000 Mb/s partagé	10 000 €	8 000 €

Dans le cas OpenLAN, les FAS des sites sont à ajouter aux FAS OpenLAN.

* La somme des débits des feuilles doit être inférieure au débit total souscrit

RACCORDÉMENT EXTREMITÉ DISTANTE EN FIBRE OPTIQUE

Frais de raccordement au réseau DSP pour site à moins de 50 m d'une chambre du réseau - hors travaux de génie civil à réaliser en partie privative	3 500 €
Frais de raccordement au réseau DSP pour site à plus de 50 m d'une chambre du réseau du réseau	sur étude et devis
Frais de raccordement en partie privative	Offert dans le cas d'utilisation d'infrastructures mobilisables pour finaliser l'adduction du site.

OPTION DIVERS

Options	FAS	Redevance mensuelle
GTR étendue "GTR +" (24h/24 7j/7) (par site)	-	100 €
GTR étendue "GTR +" (24h/24 7j/7) (par tronç ZDN)	-	150 €
Responsable Opérationnel de Compte	-	500 €
QinQ (par feuille) *	150 €	15 €
VLAN supplémentaire (par feuille) *	150 €	10 €
Livraison sur port GIBC (Par Feuille) **	500 €	-
Accès aux MIB (par équipement)	500 €	-
Insertion nouveau site (service OpenLan)	150 €	-
Gestion de la Qualité de Service	0 €	mensuelle de la feuille ou de la mensualité OpenLan
Divers	FAS	Redevance mensuelle
Augmentation débit du service ***	0 €	-
Changement de gamme OpenLan	2 000 €	-
Diminution débit du service	150 €	-
Intervention à tort	500 €	-

* FAS offerts dans le cas d'une souscription lors de la commande initiale.

** pour les feuilles de débit inférieur à 100 Mbit/s

*** dans la limite de la capacité de l'équipement CPE

DELAI DE LIVRAISON PRÉVISIONNEL

T0 +14 semaines pour un site non raccordé au réseau situé sur le domaine public routier.
T0 +8 semaines pour un site raccordé au réseau sur le domaine public routier.

QUALITÉ DE SERVICE

Taux de disponibilité sur circuit Site à POP : 99,85%
GTR : 4 heures en Heures Ouvrées / Jours Ouvrés

(1) IRU PTC

Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire de l'offre IRU PTC en vigueur en 2012.

FRAIS D'ACCÈS AUX SERVICES	
FAS par Point Haut Raccordé	
15 000 €	Par pénétrante (une paire de fibre)
7 500 €	Par pénétrante complémentaire

Les frais d'accès au service comprend le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres dans la BPE et le test du lien.

REDEVANCE DE LA LIAISON POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE PAIRE DE FIBRES OPTIQUES NOUVE	
IRU Point haut*	
Tarifs IRU 15 ans hors maintenance	
PTC	60 000 €
NodeB	30 000 €
paire supplémentaire	15 000 €
Hors frais de maintenance	

* Les Points Hauts concernés sont ceux raccordés en fibre optique
La distance entre les extrémités FON sont de 40 Km max pour les PTC et 20 km max pour les NodeB

REDEVANCE DE LA MAINTENANCE POUR D'UNE PAIRE DE FIBRE OPTIQUE NOUVE	
Maintenance Point haut*	
Tarifs maintenance annuelle	
PTC	1 000 €
NodeB	1 000 €

Intervention de maintenance à tort: 1500€ HT par intervention
La redevance de la maintenance couvre la maintenance préventive et corrective.

DELAI DE LIVRAISON	
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0+8 semaines.	
OPTION	
---	---
Desserte interne	
Tarifs de réalisation de la desserte interne du Point Haut	
PTC	sur devis
NodeB	2 000 €

Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0+8 semaines.

GARANTIE DE TEMPS DE RETABLISSEMENT	
GTR : 8 heures si fon disponibles	
GTR : 15 heures si fon non disponibles	

c) Communication

La CPA et CAPAIX CONNECTIC se sont rapidement coordonnés sur la stratégie de communication à développer autour du projet.

Il a été convenu que:

CAPAIX CONNECTIC communique avec les opérateurs.

La CPA communique avec les élus en collaboration avec CAPAIX CONNECTIC.

La CPA et CAPAIX CONNECTIC communiquent en concertation avec le grand public et les entreprises.

Il s'agit d'un partenariat, où chaque partie doit informer l'autre, pour que le dialogue et les prises de paroles de l'un comme de l'autre soit cohérentes.

i) *Les outils de communications mis en œuvre :*

(1) *Le site internet :*

Le site met en avant la mission de service public portée par CAPAIX CONNECTIC et les bénéfices qui vont être apportés par le projet.

Il est également possible, grâce à ce site, de consulter le planning travaux, les différentes technologies mises en œuvre, les images du projet.

Ce site permet de disposer une information concernant :

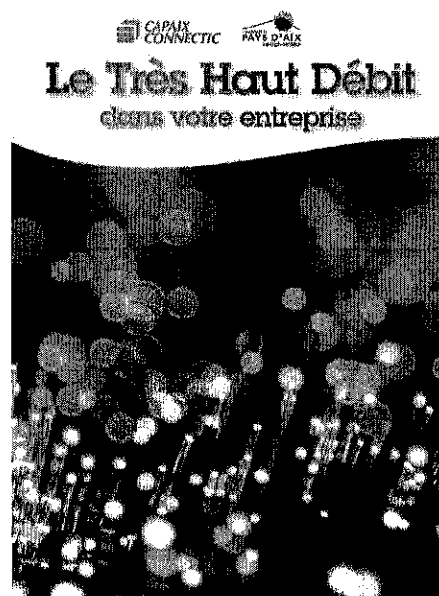
- Les Opérateurs présents,
- La couverture disponible pour chacune des 34 communes du Pays d'Aix.

Ce site a fait l'objet d'une refonte au cours de l'année 2011, afin de mieux répondre aux besoins de l'exploitation et s'est doté de contenus vidéos et a désormais pour principale mission de proposer une plateforme pédagogique sur les usages et avantages de la fibre optique pour les PME et TPE.

ii) Les plaquettes :

Deux plaquettes avaient déjà été diffusées au cours des exercices 2010 et 2011 à l'ensemble des acteurs de la CPA et dans les mairies notamment.

La première plaquette est une plaquette à destination du grand public de façon à l'informer du projet, de qui fait quoi et de l'apport du projet pour les habitants du territoire de la CPA.



Le seconde plaquette à destination des entreprises, est plus axée sur les usages et avantages de la fibre optique et dispose de témoignages de premières entreprises qui disposent d'offres à très haut débit grâce au réseau mis en œuvre par CAPAIX CONNECTIC.

Cette dernière plaquette a été réactualisée au cours de l'année 2011 afin d'actualiser la liste des opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC, mais également afin d'intégrer une « check-list » dédiée au projet du passage à la fibre optique (ce qu'il faut faire pour bien tout budgéter, ce qu'il ne faut pas oublier, quelles questions à se poser etc.).

d) Enjeux et Perspectives 2013

Les principaux enjeux relatifs au développement de l'activité CAPAIX CONNECTIC pour 2012 sont structurés autour de trois axes :

i) Sur le segment grand public :

Le principal enjeu 2013 reste la commercialisation du nouveau NRA de Venelles.

Par ailleurs, de nouvelles démarches commerciales sont lancées afin de permettre l'intégration de nouveaux clients F.A.I. sur cette gamme de services (Bouygues Télécom & Free notamment).

ii) Sur le segment « Pro » :

Les leviers de développement et axes d'amélioration sont :

- Le développement de notre base d'information sur les réseaux existants dans les Z.A. et sur le territoire de la CPA afin de minimiser les travaux de génie civil dans le cadre des raccordements clients en Lan to Lan et réduire le temps de mise à disposition des services,
- Une approche par zonage des frais de raccordements. Le principe est de réussir à proposer à nos opérateurs clients des « zones vertes » dans lesquelles les frais de raccordements et de mises en services sont forfaitaires et ne nécessitent pas une demande préalable de devis. Cette nouvelle approche pourrait permettre de diminuer les délais de contractualisation avec nos clients.
- La poursuite de l'éducation du marché des Pro en matière d'usage et avantage de la fibre optique au travers d'outils de communications (nouvelle plaquette et nouveau site internet) et d'événements spécifiques (réunions d'association de Z.A. etc.)

iii) Sur le segment infrastructure :

L'augmentation du trafic sur les réseaux mobiles portés par la diffusion massive des offres 3G/3G+ et des nouveaux terminaux mobiles tels que l'iPhone se traduit par un accroissement des besoins en capacité des opérateurs mobiles au niveau des réseaux capillaires, de collecte et de transport. Le réseau de la DSP est en mesure de répondre aux besoins des opérateurs mobiles et de faciliter ainsi à l'extension de la couverture 3G/3G+ sur le territoire de la DSP.

Ceci doit faire l'objet d'une nouvelle offre de location en fibre optique noire auprès des opérateurs mobile et ce sans distinction de distance parcourue jusqu'au point de livraison.

Par ailleurs, des besoins apparaissent dans le transit de données entre Paris, Marseille et Nice, de même sur ce marché qui s'adresse essentiellement aux opérateurs de transit, CAPAIX CONNECTIC doit réfléchir à la mise en œuvre d'une solution pour du trafic de transit uniquement et sans « cabotage » au sein de la CPA.

**5) ANNEXE 1 : RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2012**

6) ANNEXE 2 : ETAT DES EFFECTIFS

Nombre d'agents : Non applicable.

Qualification des agents : Non applicable.

Evolution des rémunérations : Non applicable.

Taux de rotation : Non applicable.

Absentéisme : Non applicable.

Le Délégitaire ne dispose pas de salariés propres à ce jour.

En revanche le Délégitaire dispose de salariés mis à sa disposition au travers des contrats de gestion conclus avec ses actionnaires EIFFAGE et SFR Collectivités notamment.

De même au travers du contrat de conception construction conclus avec le groupement concepteur constructeur constitué de Forclum et SFR Collectivités, le Délégitaire dispose de moyens techniques et humains mis en œuvre de façon à réaliser le réseau qui a été confiée par l'Autorité Délégitante.

Depuis la création de CAPAIX CONNECTIC une équipe de 7 personnes a été constituée.

Cet effectif s'appuie sur les ressources propres des sociétés mères EIFFAGE et SFR Collectivités, à la fois dans le domaine de la construction, mais également dans le domaine de l'exploitation des réseaux et de leur commercialisation.

7) ANNEXE 3 : RAPPORT D'EXPLOITATION DE FORCLUM NUMERIQUE

OBJET : Interventions économiques - Délégation de Service Public Très Haut Débit - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2012

Après en avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



15 OCT. 2013